

## VILLE DE LILLE

## PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 12 février 1996.

La séance est ouverte à 17 heures 25 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire - Mes chers collègues, j'ouvre la réunion du Conseil Municipal de la Ville de Lille en demandant à Monsieur Loïc LESERRE d'assurer le secrétariat et, par conséquent de faire l'appel.

(Monsieur LESERRE procède à l'appel nominal).

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BARBAROSSA, BERNARD, BESSON, BIENVENU, BROCHEN, Mme BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes DANGREAUX, DAVAL, DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DEGREVE, DELGRANGE, DEROSIER, de SAINTIGNON, Mme ESCANDE, M. FALISE, Mme FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mme HENAUT, MM. KANNER, LENGLLET, LESERRE, Mme MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MORTREUX, MUTEZ, PARGNEAUX, RENAR, REUX, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SAVOYE, SELLANI, SINAGRA, Mme STANIEC, M. VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Excusés : Mme DA SILVA (pouvoir), MM. DECOCQ (pouvoir), DEMAILLE (pouvoir), LABBEE (pouvoir), LANG (pouvoir), Mme MATTIGHELLO, M. SULMAN (pouvoir).

Chemise n° 1

Rapporteur : Monsieur le Maire

96/1 - Séance du 20 novembre 1995 - Procès-verbal.

Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 20 novembre 1995. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Il est donc adopté. Merci.

96/2 - Séance du 18 décembre 1995 - Procès-verbal.

Vous avez également reçu le procès-verbal de la séance du 18 décembre 1995. Avez-vous des observations à faire ? Il n'y en a pas. Il est également adopté.

### Carnet

Comme vous le savez sans doute, Monsieur Marcel CLERMONT est décédé le 2 janvier 1996 à Hellemmes. Autodidacte, Monsieur CLERMONT avait, en 44 années de carrière à la Mairie d'Hellemmes, gravi tous les échelons de la hiérarchie pour accéder au poste de Secrétaire Général. Outre ses fonctions municipales exercées au service de deux Maires, Messieurs Arthur CORNETTE et Bernard DEROSIER, Monsieur CLERMONT qui travailla à l'association entre Lille et Hellemmes était également très actif au sein de nombreuses associations locales.

M. DEROSIER et l'ensemble du Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes lui ont rendu hommage lors des obsèques auxquelles j'ai assisté, entouré d'élus lillois.

En cette douloureuse circonstance, je renouvelle à Madame CLERMONT et à sa famille les condoléances du Conseil Municipal. Je renouvelle également à Monsieur DEROSIER les condoléances du Conseil Municipal de Lille.

Le carnet, ce sont aussi les nominations.

.../...

En date du 1er janvier 1996, j'ai procédé à la nomination de Monsieur Sylvain DEMARET en qualité de Secrétaire Général Adjoint de la Ville, chargé de l'Organisation et des Ressources Humaines. Je connais bien Monsieur DEMARET puisqu'il fut, précédemment et durant quatre ans et demi, Secrétaire Général Adjoint de la Communauté Urbaine de Lille, chargé des ressources humaines.

Ce juriste de formation s'est hautement spécialisé dans la gestion du personnel. Il fut d'ailleurs Chargé de Mission auprès de Monsieur Raymond VAILLANT, Président du C.N.F.P.T.

Après une courte période professionnelle exercée dans la magistrature administrative, Monsieur DEMARET a choisi de revenir dans le Nord et d'appliquer ses compétences dans la Fonction Publique Territoriale.

Nous lui souhaitons à nouveau la bienvenue parmi nous.

Je vais procéder maintenant à une manifestation bien agréable puisqu'il s'agit de distinguer des Adjoints qui ont dorénavant le droit de porter le titre d'Adjoint Honoraire.

Vous savez que lorsqu'on a exercé des fonctions municipales dans la même commune pendant au moins trois mandats on a le droit si une partie de cette période a été exercée en qualité d'Adjoint d'être appelé Adjoint Honoraire. C'est une distinction de la République qui relève de la décision du Préfet.

C'est ainsi que je suis en possession des ampliations des arrêtés pris par le Préfet nommant Madame Monique BOUCHEZ, Monsieur Hector VIRON et Monsieur Pierre WINDELS, Adjoints Honoraires de la Ville de Lille. Nous allons comme il se doit remettre ces documents aux intéressés et je vais avoir l'honneur de leur remettre la Médaille d'Or de la Ville.

(Allocution de Monsieur le Maire).

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, il m'est particulièrement agréable de distinguer ce soir certains de nos anciens collègues municipaux avec lesquels nous avons travaillé au cours des années précédentes. Ces anciens élus, Madame Monique BOUCHEZ, Messieurs Hector VIRON et Pierre WINDELS qui sont aujourd'hui présents ont exercé divers mandats au sein de notre Conseil Municipal. Leur action au service de notre ville a été particulièrement appréciée par nos concitoyens et c'est la raison pour laquelle ils méritent d'être distingués par leur Commune mais aussi par la République.

Comme le veut la tradition, je vais en votre nom et celui des Lillois leur conférer le statut d'Adjoint au Maire Honoraire. Je leur remettrai également la Grande Médaille d'Or de la Ville de Lille en témoignage de notre reconnaissance.

Avant de procéder à cette cérémonie, je voudrais saluer l'ensemble des élus de la précédente mandature qui ne figurent pas dans notre nouveau Conseil Municipal et les remercier également pour le travail qu'ils ont accompli à nos côtés. Je souhaiterais associer à cet hommage cinq autres Adjoints Honoraires, Messieurs Pierre DASSONVILLE, Marceau FRISON, Jean LEVY, Joseph LUSSIEZ et Gérard THIEFRRY. Ils nous font parfois le plaisir et l'amitié d'assister à certaines manifestations publiques, et nous sommes tous sensibles à ce témoignage de leur fidélité.

Je précise que les Adjoints Honoraires sont conviés à toutes les réunions du Conseil Municipal et à toutes les cérémonies auxquelles sont invités les Conseillers Municipaux.

Enfin, je rendrai hommage à deux de nos collègues, Etienne CAMELOT et Godeleine PETIT, qui nous ont malheureusement quittés. Nous ne les oublions pas.

.../...

J'ai tout d'abord le grand plaisir d'appeler Madame Monique BOUCHEZ. J'espère vous être agréable, chère Monique, en soulignant qu'au-delà de toutes les responsabilités publiques que vous avez exercées à nos côtés, vous êtes d'abord et peut-être avant tout journaliste.

Mais je rappellerai également le rôle éminent que vous avez joué en son temps pour la promotion des femmes dans la société. Nos concitoyennes, dont les droits sont encore et toujours peut-être trop fragiles malgré les progrès qui ont été accomplis aujourd'hui, vous doivent beaucoup. Ainsi, lorsque vous êtes entrée au Conseil Municipal de Lille en 1971 sous la mandature de Monsieur Augustin LAURENT -j'étais alors Premier Adjoint-, vous occupiez les fonctions de responsable national de l'Union Féminine Civique et Sociale.

Avec cet esprit volontaire et même pionnier qui caractérise si bien votre engagement personnel au service de la cité, vous avez alors occupé immédiatement des fonctions d'Adjoint au Maire, et ce, jusqu'en 1989.

Vous avez été chargée de l'Animation, de la Culture et des Relations publiques, et dans chacune de ces responsabilités, vous avez mis toute la passion, la rigueur et le souci d'innover qui vous caractérisent.

Je pense plus particulièrement aux décisions difficiles qui ont dû être prises pour l'Opéra du Nord. Nous avions imaginé à ce moment-là un seul Opéra pour les Villes de Lille, Roubaix et Tourcoing. C'était la sagesse mais cela n'a pas abouti. Peut-être qu'avec l'esprit communautaire, l'esprit métropolitain, qui se dessinent cela se fera peut-être un jour Madame BUFFIN. En tout cas, Madame BOUCHEZ aura été le pionnier de cette grande idée un peu en avance sur son temps.

Vous avez également été Secrétaire du Conseil Municipal.

Je n'oublie pas non plus que vous êtes la fondatrice du G.E.D.A.L. dont la place est importante dans l'animation de notre Ville.

Depuis 1986, vous étiez Adjointe déléguée au Conseil de Quartier de Lille-Centre dont vous étiez encore la Présidente déléguée il y a seulement quelques mois. Marie-Thérèse ROUGERIE vous a succédé et aura à cœur de poursuivre votre action au sein de ce quartier dont la vocation économique, culturelle et motrice dans notre ville ne doit pas faire oublier son souci de cohésion sociale.

C'est vrai que si le centre-ville compte beaucoup de commerçants et est particulièrement animé n'en est pas moins un quartier populaire et on sait toute l'attention que vous avez apportée à ses habitants.

Enfin, comment ne pas évoquer le rôle majeur que vous avez joué dans la création du journal "le Métro" dont vous avez été Directrice de la publication pendant plusieurs années. Ainsi, vous avez rythmé les événements et la vie publique de la Ville de Lille avec le talent d'écriture que nous vous connaissons.

Je vais avoir le plaisir de vous remettre la Grande Médaille d'Or de la Ville de Lille.

(Remise de la Médaille d'Or de la Ville de Lille à Madame BOUCHEZ).

(applaudissements).

..../...

En général en de telles circonstances, j'offre des fleurs aux dames. Mais comme j'ai l'intention de les retenir à dîner ce soir, je le ferai à cette occasion.

C'est à Monsieur VIRON que j'ai maintenant le plaisir de m'adresser. Faut-il vraiment, cher Hector VIRON, vous présenter ? Vous êtes, à n'en pas douter, une figure éminente de notre Ville.

Entré pour la première fois au Conseil Municipal en mars 1959, vous avez exercé votre mandat jusqu'en 1965 sous la haute autorité de Monsieur Augustin LAURENT.

Après quelques années, au cours desquelles vous êtes devenu Sénateur du Nord, un mandat que vous avez exercé jusqu'en 1992, vous êtes revenu au Conseil Municipal en 1977.

En 1983, vous êtes devenu Adjoint au Maire, délégué aux espaces verts, à l'environnement et à la sécurité des bâtiments recevant du public. Vous avez mis en oeuvre, d'ailleurs avec Pierre BERTRAND pour une part de sa délégation, le Plan de Développement des Espaces Verts Lillois, véritable prélude à une politique de l'environnement aujourd'hui assurée par Gilles PARGNEAUX.

Vous avez également été Vice-Président du Conseil Régional et nous avons d'ailleurs créé ensemble le réseau des Trains Express Régionaux. Si bien que, lorsque je vois circuler les trains avec l'emblème de la Région, je ne peux pas m'empêcher de penser à ce que nous avons fait ensemble.

On avait fait fort ! Il y avait à l'époque des difficultés dans le Valenciennois. La S.N.C.F. avait besoin de trains mais n'avait pas d'argent pour les financer. Nous avons alors décidé d'emprunter à sa place.

Elle a en quelque sorte fait rouler en "leasing" ces trains qui étaient la propriété du Conseil Régional. Ce n'est d'ailleurs que depuis quelque temps qu'elle s'est dégagée de l'emprunt que nous avions contracté. C'est une opération qui a été très réussie et très remarquée.

Vous avez en outre été Vice-Président de la Communauté Urbaine de Lille.

Au cours du mandat qui vient de s'achever, vos responsabilités d'Adjoint au Maire délégué à la Propreté vous ont amené à relever un lourd défi : celui de la propreté de notre Ville.

En dépit de tous les efforts réalisés par chacun il n'était pas possible de rendre la ville entièrement propre. Malgré notre forte volonté, nous ne parvenions pas à régler définitivement cet épique problème pour bien des raisons.

La solution consistait à trouver un accord entre un organisme privé qu'est la T.R.U. et nos services municipaux. C'était le plus difficile et c'est ce qui, finalement, a été résolu après les efforts considérables de plusieurs Adjoints qui se sont relayés pour accomplir cette tâche énorme et difficile. C'est vous qui avez été le dernier de la série.

Il faut dire que l'augmentation des besoins était toujours supérieure aux moyens que nous ne cessions pourtant de déployer.

La propreté était le principal motif d'insatisfaction de nos concitoyens.

Votre action extrêmement dynamique et volontariste -je n'hésite pas à dire courageuse car, avec vos propres amis syndicalistes, vous avez eu quelques difficultés- a permis avec le concours des services placés sous votre autorité que la situation s'inverse radicalement. Je vous en suis très reconnaissant.

Lille est propre, les Lillois sont satisfaits.

Vous avez été l'artisan infatigable de cette réussite. Au fond, plus largement, je sais quel élu local et quel élu national vous avez été. Je sais, parce que je vous ai connu dans le Solesmois, quelle était l'ardeur de l'homme politique et du militant, et je l'ai retrouvée à Lille.

Je crois que le destin des hommes politiques, c'est d'allier à leur volonté et à leur réussite politiques la gestion, gestion qui n'est pas toujours spectaculaire, qui est quelquefois bien difficile et qui nécessite des vertus modestes. Mais cette alliance de l'homme politique et des vertus plus modestes de la gestion, c'est ce qui fait les grandes réussites municipales au niveau des collectivités territoriales. Je voulais vous le dire.

Je vais maintenant vous remettre la grande Médaille d'Or de la Ville de Lille, en même temps que l'arrêté du Préfet vous accordant l'honorariat.

(Remise de la grande Médaille d'Or de la Ville de Lille à Monsieur VIRON).

(applaudissements).

J'ai maintenant le plaisir de m'adresser à Monsieur Pierre WINDELS qui est revenu de sa campagne, des Cévennes où il doit être très bien... Vous nous avez presque oubliés... Il se retrouve ici au milieu d'un Conseil qu'il connaît bien avec tous les Lillois et Lilloises qui nous font le plaisir d'être avec nous. Nous, nous sommes très heureux de le revoir pour l'honorer.

"36 ans de mandat, 36 ans de combat". Cette phrase, cher Pierre, vous l'avez prononcée en juin dernier en faisant vos adieux à la vie publique.

Elle est pleinement conforme à vos engagements : à vos engagements politiques, à vos engagements à Hellemmes, à vos engagements à Lille et à vos engagements au Conseil Régional.

Vous êtes entré au Conseil Municipal d'Hellemmes en 1959. En 1969, vous êtes devenu Adjoint au Maire d'Hellemmes, qui était alors Arthur CORNETTE, avec la délégation de la Jeunesse et des Sports.

La fusion-association entre Lille et Hellemmes a permis votre entrée en 1977 au Conseil Municipal de Lille.

A ce sujet, je voudrais dire à Pierre WINDELS et au Maire d'Hellemmes, Bernard DEROSIER, mais en pensant aussi à Arthur CORNETTE que, jamais, sans eux, nous n'aurions réussi une chose aussi difficile qu'est l'association de deux Villes. Il n'y en a que quelques exemples en France. Pourtant, ce serait une nécessité, mais la difficulté réside dans le fait que les Maires ne sont pas toujours d'accord pour partager "leur écharpe".

Je dois dire que j'avais trouvé en la personne d'Arthur CORNETTE puis en celle de Monsieur DEROSIER qui lui a succédé des hommes décidés, dont l'idéal dépasse les préoccupations immédiates et personnelles.

.../...

En 1983, vous avez reçu la délégation à la propreté publique. Entre temps vous étiez devenu Conseiller Régional en 1981. Je dois dire qu'à la propreté publique -je l'ai rappelé tout à l'heure- vous avez fait un travail considérable. Cela a été un travail d'une dizaine, voire d'une quinzaine d'années. Vous avez assumé l'essentiel qui a été poursuivi jusqu'à la victoire par Hector VIRON.

Au cours du mandat qui vient de s'achever, vos responsabilités se sont exercées dans le domaine des travaux, du patrimoine municipal et de l'éclairage public, ce qui n'a certes pas été de tout repos dans une période capitale pour le développement de Lille. Je dois dire que Pierre WINDELS a accompagné, dans le cadre de ses responsabilités, le développement de la ville de Lille, la métamorphose de la ville de Lille. Si Lille a bien changé, si c'est devenu une belle ville comme on me le dit souvent et comme vous me le répétez les uns et les autres, c'est parce que des hommes et des femmes y ont travaillé.

Il vous a fallu conduire les importants chantiers que l'on connaît et notamment celui de l'achèvement de notre Hôtel de Ville. Mon cher Pierre, j'imagine qu'il vous arrive, dans les Cévennes, de penser un peu à la Ville de Lille et à la Ville d'Hellemmes... Vous pouvez vous dire très tranquillement que si ces deux communes ont beaucoup changé, si elles se sont beaucoup transformées, vous y êtes pour quelque chose. Pour cela, nous voulons vous remercier, vous féliciter, et vous remettre la Médaille d'Or de la Ville de Lille.

(Remise de la Médaille d'Or de la Ville de Lille à Pierre WINDELS).

(applaudissements).

Permettez-moi, en conclusion, de renouveler mes félicitations personnelles à ces nouveaux Adjoints Honoraires et d'y ajouter les remerciements chaleureux du Conseil Municipal pour l'action qu'ils ont menée pendant tellement d'années en faveur de nos concitoyens et de la Ville de Lille. Merci à tous.

Avant d'aborder le cours de nos rapports, je voudrais vous donner quelques informations.

J'ai d'abord une communication à vous faire sur le Boulevard Périphérique Est. C'est avec stupéfaction que nous avons appris le 25 janvier dernier la décision du Conseil d'Etat d'annuler pour vice de forme, suite à un recours de l'Association Quartiers et Avenir, le décret du 19 avril 1994 autorisant la réalisation des travaux de dévoiement du Boulevard Périphérique Est de Lille.

Je rappelle que ce vaste chantier est très largement engagé et représente un enjeu de premier ordre en matière d'aménagement du territoire pour notre ville, mais aussi pour l'agglomération et la région. C'est aussi un enjeu majeur en matière d'emploi pour le secteur des travaux publics et du bâtiment déjà fortement atteint par la raréfaction des grands projets d'urbanisme.

Enfin, l'arrêt du chantier représenterait une perte considérable d'emplois -100 à 200 personnes y travaillent en permanence-, un surcoût de plusieurs dizaines de millions de francs lié aux indemnités aux entreprises, et conduirait à ternir l'image de notre ville à l'heure où nous défendons sa candidature aux Jeux Olympiques.

Il n'était évidemment pas question pour moi de dénoncer une décision du Conseil d'Etat, mais j'ai quand même regretté que les raisons invoquées aient été jugées importantes par le Conseil d'Etat. Je m'incline devant sa décision mais je vois tout de même les répercussions considérables qu'elles peuvent entraîner si on arrête les travaux.

.../...

J'ai immédiatement alerté les institutions et les forces vives de notre Métropole sur les conséquences de cette annulation et sur la disproportion énorme entre un point de procédure et l'arrêt d'un chantier de cette importance.

Aussi dès le 29 janvier, je saisissais Monsieur Alain JUPPE, Premier Ministre, qui m'a transmis un message me faisant savoir qu'il répondrait à ma demande. J'espère que c'est pour nous annoncer que le délai d'arrêt des travaux sera très limité.

Vous me permettrez de dire, mes amis, qu'il est dans la ville des Lillois et des Lilloises qui multiplient les recours contre les décisions sages de leur Maire, du Conseil Municipal, du Président de la Communauté Urbaine ou du Conseil Communautaire.

C'est un droit souverain pour les Français que de déposer des recours devant les juridictions et je ne m'élève pas contre cela, mais avant de se pavanner dans la ville, ils feraient bien de s'assurer que le fait d'avoir arrêté les travaux ne mettra pas 100 à 200 personnes au chômage, ne provoquera pas des dépenses d'au moins 100 millions de francs. Je me dis que, pour faire un recours, il faut avoir de véritables motivations. Mais si les raisons en sont tout à fait secondaires, on s'abstient.

L'action des élus et des Conseils Municipaux finira par être paralysée par le nombre de recours. Vous ne pouvez pas savoir le nombre de recours qui, fort heureusement, sont rejetés ! .

On ne connaît pas cela avant. C'est un fait nouveau dû à quelques professionnels, agités par un certain nombre de considérations politiques. Cela passera. Je connais un citoyen dont je tirai le nom qui le fait régulièrement... Il commence d'ailleurs à fatiguer les juges qui, systématiquement, rejettent ses pourvois.

La démocratie, c'est l'affaire de tous. Mais si la démocratie devient le recours en permanence des citoyens pour arrêter les décisions qui sont prises, la ville en pâtrira. Les travaux du boulevard périphérique étant de la compétence de l'Etat, ce recours a été fait contre l'Etat et non contre la Ville. Mais quand on voit les sommes considérables qui sont mises en jeu pour des peccadilles, on est en droit de s'interroger, même si l'on n'est pas directement concerné.

De la même façon, lorsque nous avons agrandi l'Hôtel de Ville de Lille, un recours a été fait contre notre réalisation qui pouvait être qualifiée d'audacieuse mais qui allait très bien avec la modernité. Nous avons fait en sorte d'agrandir l'Hôtel de Ville en y intégrant des bureaux pour le privé. Si on y avait fait des bureaux pour la Mairie, personne n'aurait trouvé à redire. Mais l'originalité du projet consistait à amener le privé dans un bâtiment public.

Cela allait dans le sens de l'intérêt public et tout le monde le reconnaissait. Mais une personne, dérangée par le fait qu'un mur puisse être élevé à 50 m de son habitation a trouvé que cela pouvait la gêner considérablement et a donc introduit un recours. Résultat : 400 millions de centimes de frais pour la Ville par suite de l'arrêt d'activité des entreprises pendant deux, trois mois. Et ce sont les contribuables lillois qui paient...

Je pense que, dans ce domaine comme dans tout autre, il faut garder le sens de la mesure, -c'est le côté systématique du recours qui, là, est excessif- sinon, il n'y a plus de vie collective possible.

Communication d'un tout autre genre : la Braderie. On en a parlé à plusieurs reprises et il a été décidé finalement d'arrêter une réglementation conforme à la réalité. La réalité, c'est que la Braderie se termine le dimanche soir, après minuit.

Je vous propose donc si vous en êtes d'accord d'ouvrir officiellement la prochaine Braderie à 16 h 00 le samedi, après la fin du marathon, et de la clôturer le dimanche soir à minuit pour les particuliers étant entendu que, le lundi matin, la Braderie des commerçants, pour laquelle il faudra fixer le périmètre, se poursuivra.

Voilà la proposition que je voulais vous faire.

**96/6 - Hommage à Monsieur François MITTERRAND - Dénomination d'une place.**

Je crois que tout le monde était d'accord pour dénommer la Place de l'Europe située près de la Gare Lille Europe "François MITTERRAND".

Je pense que la Ville est heureuse d'honorer François MITTERRAND en donnant son nom à cette place.

Adopté.

**96/67 - Candidature de la Ville aux Jeux Olympiques de 2004 - Mise en place du Comité d'organisation et désignation des représentants de la Ville.**

M. AMPE est présent parmi nous. Une petit vidéo sera présentée sur les Jeux Olympiques à propos desquels nous dirons ensuite quelques mots.

(projection de la vidéo).

Vous avez vu ma surprise... Mais nous avons tous été surpris... Nous pensions être battus.

Je laisse la parole à Monsieur AMPE.

**M. AMPE - Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire, je vous remercie de me donner le temps de présenter un peu plus en détail les grands enjeux de cette candidature.**

La vidéo que vous venez de voir est celle qui a été présentée au C.I.O. le 9 janvier à Lausanne à Monsieur SAMARANCH, et qui avait pour but de montrer que la candidature de Lille avait déjà une histoire, qu'elle s'appuyait sur un soutien populaire et un enthousiasme régional.

Je vais essayer, en une quinzaine de minutes, de vous dire ce que sont, selon nous, les éléments clés.

D'abord, il faut bien se souvenir que c'est une compétition mondiale. Nous avons dix concurrents et notre objectif est de les battre. C'est une compétition sportive qui se passe dans un esprit sportif, mais c'est quand même une compétition dont l'objectif est de gagner.

Pour mémoire, je vous rappelle les autres villes qui sont au nombre de dix :

- il y en a trois en Amérique Latine : Buenos Aires, Rio et Porto Rico,
- il y en a une en Afrique : Le Cap,
- il y en a sept en Europe, dont deux en dehors de l'Union Européenne : Saint-Pétersbourg et Istanbul, et cinq au sein de l'Union Européenne : Stockholm, Athènes, Séville, Rome et Lille.

.../...

Les indications que nous avons aujourd'hui laissent à croire que ce sera vraisemblablement le tour de l'Europe. C'est un point important qui a été confirmé par Monsieur SAMARANCH lors d'un dernier entretien.

Cette compétition ressemble en quelque sorte à un appel d'offres. Nous avons à remplir un cahier des charges dans lequel il y a 19 chapitres qui comprennent 558 questions. Ce cahier est un manuel qui décrit avec beaucoup de précision toutes les questions auxquelles il faut répondre pour être capable d'organiser les Jeux.

Vous imaginez bien que c'est assez complexe et énorme. Mais, au fond, il faut bien se dire que l'essentiel de la difficulté pour l'organisation des Jeux est de gérer la dimension spectacle exceptionnel, un peu comme on gère la Braderie à Lille une fois par an. Il faut gérer plus d'un million de personnes -on dit parfois deux millions de personnes- en deux jours, et faire en sorte que tout se passe bien.

C'est le premier point.

Le deuxième point, qu'il est important de se rappeler c'est une compétition sportive et le sport, les athlètes sont au cœur de l'événement. Cet événement remonte très loin dans la nuit des temps et peut s'apparenter à un mythe. Notre responsabilité de candidat est de chercher à rendre ce mythe vivant, à le moderniser, à l'adapter au monde contemporain, à lui permettre d'éviter les difficultés de la vie moderne, celles de la mondialisation et la difficulté de rassembler en un même lieu autant de monde.

Ce mythe s'enrichit de données nouvelles. Il y a une trentaine d'années, la dimension culturelle des Jeux Olympiques est apparue de manière tout à fait spectaculaire, à la fois par la participation de la jeunesse à cet événement et, peu à peu, par sa diffusion internationale grâce à la télévision.

Aujourd'hui, la nouvelle dimension qui est apportée en général par le discours officiel, et avec précision maintenant dans le cahier des charges, c'est la dimension de l'environnement, les Jeux Olympiques cherchant à contribuer à travers la transformation des villes à apporter un objectif de valorisation de la qualité de la vie des populations concernées.

J'ajoute également un aspect que j'ai inscrit sur ma fiche tout à l'heure. C'est le fait que les Jeux Olympiques sont suivis de plus en plus souvent -et c'est notre proposition- par les Jeux Paralympiques qui viennent apporter à cette population particulière la possibilité de faire cette fête sportive à sa façon.

Troisième aspect d'une compétition olympique qui doit, pour nous, être une obsession, en tout cas, une idée fixe, c'est la question dite de l'héritage -c'est la traduction du mot anglais-. Cette question dit bien qu'il nous faut en permanence réfléchir à ce que les Jeux Olympiques vont apporter à la population, à la ville, à la vie économique, à la dimension sportive, à la notoriété.

Cet héritage nous amène à travailler sur l'impact. Sur l'impact urbain, là, il y a des choses qui vont de soi. Je pense que, pour la Ville de Lille, voir demain à la place de la Gare Saint-Sauveur un nouveau quartier, qui porterait le nom de "Village Olympique", sans doute pour la durée de son histoire, serait un événement d'un impact urbain très important.

..../...

**Mais il y a aussi l'impact économique.** Retenez ce chiffre, il est validé par les principaux experts : on considère qu'organiser les Jeux Olympiques représente un volume d'affaires de l'ordre de 50 milliards de francs sur les sept années, c'est-à-dire entre le moment où la ville est choisie et celui où les Jeux s'organisent. Ce volume d'affaires de 50 milliards de francs commence au jour même où vous êtes retenu puisque, dès ce jour, tous les hôtels de la ville et des alentours sont réservés pour les dix ans qui viennent, y compris ceux qui ne sont pas encore construits.

**Il y a bien évidemment un impact sportif** puisque, aujourd'hui, dans la tête des jeunes, dans les clubs, le rêve de gagner une médaille olympique à Lille fait déjà partie du quotidien pour une partie d'entre eux.

**Puis, un impact de notoriété, avec son aspect économique qui est très important** : on sait qu'aujourd'hui les Métropoles qui comptent dans le monde sont celles qui sont connues et reconnues comme telles, et qu'une des ambitions de la Métropole lilloise, c'est bien d'accéder à ce rang de Métropole internationale.

**Le quatrième point, c'est qu'il faut bien se rendre compte que les Jeux Olympiques doivent être vécus comme une fête.** C'est un événement dont la dimension joyeuse doit être extrêmement présente, même si l'organisation est rigoureuse.

#### **Quelques chiffres.**

**Les jeux Olympiques réunissent 10 000 athlètes** venant de plus de 170 pays. 10 000 athlètes, ce chiffre est aujourd'hui bloqué et ne sera pas dépassé.

**Ils réunissent des millions de spectateurs, voire des dizaines de millions.** On peut parler de spectateurs qui, physiquement, sont présents aux épreuves. C'est un des enjeux de notre candidature d'essayer de rendre encore plus populaire la manifestation, notamment par exemple, en organisant une cérémonie d'ouverture analogue à la fête du Bicentenaire de la Révolution sur les Champs-Elysées, plus qu'une fête qui serait réservée à 50 000 ou 60 000 personnes dans un stade.

**Donc une fête populaire à laquelle 1 million ou 2 millions de personnes pourraient prendre part.**

**Ensuite, les chiffres concernant la presse.** Il est très important de savoir que cela réunit environ 10 000 journalistes de la presse parlée, écrite et télévisuelle.

**Enfin, c'est de l'ordre de 3 milliards à 3,5 milliards de téléspectateurs** sur l'ensemble des épreuves.

**Voilà pour ces quelques chiffres.**

**Par ailleurs, je voudrais vous dire un petit mot du projet,** en sachant qu'il commence maintenant à être connu. Il y a une plaquette sur votre table qui résume quelques éléments d'information de base. Il faut dire aussi que ce projet va évoluer puisque, samedi, Monsieur Pierre MAUROY a présidé la constitution d'une nouvelle association qui s'appelle Lille 2004 dans une assemblée générale constitutive. Le projet devra donc être approuvé par ce qu'on pourrait appeler le comité de candidature Lille 2004. Cela dit, ses ingrédients gagnants contre Lyon doivent demeurer. Il nous faudra donc négocier avec les collectivités locales le meilleur projet possible.

**Cette association s'est mise en place.** Vous en avez les statuts et le tableau sur vos tables, donc je ne vais pas commenter davantage. Une direction du projet a été installée.

.../...

Quelques mots maintenant du calendrier.

Nous devons déposer la réponse à l'appel d'offres -ce sera un dossier d'environ 600 pages- en anglais et en français avant le 15 août. Comprenez que, pour ce faire, il faut que la plupart des grandes orientations soient fixées pour la fin du mois d'avril pour que les études de détail soient faites courant mai, qu'elles soient validées dans le courant du mois de juin, et que tout parte à la traduction et à l'imprimerie début juillet. C'est le mécanisme. Nous avons un calendrier serré.

C'est aux Jeux d'Atlanta que la Ville candidate Lille est invitée dès qualité à venir présenter son projet aux membres du C.I.O. et à tous les gens du monde entier qui seront là-bas.

Une fois le dossier déposé, dans la deuxième quinzaine de septembre, une commission internationale d'évaluation de notre projet qui ne comportera aucun Français viendra à Lille. Aucun membre de cette commission n'aura la nationalité d'une des villes candidates. Elle viendra regarder si notre offre est solide, sérieuse et crédible.

Les onze villes seront visitées. Ces visites se termineront fin décembre et la commission qui est présidée par un Allemand, Thomas BARR, rendra son rapport qui sera public. Nous aurons communication du rapport de cette commission, auquel nous pourrons apporter éventuellement des compléments ou des rectifications si nous le souhaitons.

Ensuite, une session spéciale du C.I.O. se tiendra à Lausanne fin mars - début avril -la date n'est pas encore fixée- et arrêtera son choix. Elle retiendra quatre ou cinq villes qu'elle qualifiera de finalistes et qui seront habilitées à engager un lobbying international. Nous serons autorisés à inviter à Lille les 104 personnes qui constituent le C.I.O., c'est-à-dire les votants, et qui prennent la décision. Nous accueillerons également l'ensemble des fédérations internationales qui viendront voir comment leur sport est traité et qui donneront un avis, ainsi que les comités nationaux olympiques qui le souhaitent.

Cette période durera jusqu'au 5 septembre -si mon calcul est exact, c'est la veille de la Braderie 1997-, date à laquelle la décision définitive sera prise à Lausanne.

En ce qui concerne le calendrier plus rapproché, un groupe de travail interministériel présidé par un Inspecteur Général Jeunesse et Sports, Jean-Claude CHAMPAIN, est actuellement au travail. Ils étaient d'ailleurs à Lille aujourd'hui. Nous avons travaillé avec eux toute la journée -je les ai quittés pour venir vous rejoindre-.

Nous avons eu une réunion avec Monsieur le Préfet à laquelle Monsieur le Maire a participé ainsi que le Président du Conseil Général. Le Conseil Régional y était également associé, ainsi que le Conseil Général du Pas-de-Calais, le Club d'entreprises, etc...

Cette mission a pour but de donner très rapidement un avis de synthèse au Premier Ministre qui arrêtera une décision d'arbitrage qui permettra d'engager le principe d'une caution de l'Etat sur notre candidature. Cette caution de l'Etat doit porter sur le budget dit du COJO (Comité d'Organisation des Jeux Olympiques). C'est un budget assez volumineux en terme financier puisqu'il avoisine les 8 milliards de francs. Ce budget, qui est en principe un budget de fonctionnement, doit être équilibré en recettes et en dépenses. C'est sur ce budget que l'Etat apporte sa garantie en disant que le mot même de "déficit" ne sera pas utilisé.

C'est cette caution que demande le C.I.O. aux Etats des villes organisatrices, qui est actuellement en cours de réflexion à travers ce groupe interministériel.

.../...

Je dois dire, pour donner un sentiment personnel, que, depuis quelques semaines, on sent une évolution assez positive de la manière dont on travaille avec les fonctionnaires d'Etat que nous rencontrons régulièrement, même s'il y a bien sûr quelques questions encore difficiles.

Maintenant, si vous me laissez encore quelques minutes, je voudrais vous présenter quelques images qui proviennent d'un CD-ROM que nous avons appelé le temps de cette primaire "Léogiciel".

Je vous invite à vous reporter aux documents que vous avez sur vos tables, où il y a une image dite de l'arc olympique. Je voudrais vous présenter par ces images les deux échelles de ce projet.

La première, c'est l'échelle régionale que vous avez sur une petite carte. Tout le monde a en tête la région Nord - Pas-de-Calais avec le principe du Littoral qui fait partie intégrante de notre candidature. Cela a été un point de discussion sur lequel nous avons adopté une position ferme -là-dessus, il n'y a pas de raison de changer-, à savoir que les épreuves liées à l'eau, à la voile notamment, auraient forcément lieu dans le Nord - Pas-de-Calais, et ceci, pour résister à de nombreuses pressions.

Dans ce Léogiciel, il y a une petite flèche que je promène. En bas, vous voyez cinq boutons :

- le premier bouton permet de présenter la ville candidate, c'est-à-dire Lille,
- le deuxième parle du soutien à la candidature,
- le troisième présente le budget,
- le quatrième présente les différents sites,
- et le cinquième les différentes disciplines sportives.

A l'intérieur de chacun de ces chapitres, vous avez en général une courte introduction sous forme de vidéo. Vous voyez apparaître ici plusieurs boutons que l'on peut actionner. Je vais actionner le premier bouton qui rend hommage à votre Maire qui s'est engagé dans cette aventure dans le cadre de la campagne de France 3. Nous avons pu rendre présentes un certain nombre de personnalités, qu'il s'agisse de Madame HOSTALIER, du Président de la Ligue d'Athlétisme...

Ensuite, parmi les arguments que nous avons utilisés, bien évidemment, il en est qui sont bien connus et qui concernent l'accessibilité, accessibilité qualifiée d'inégalée. On voit bien que nous sommes dans un triangle qui a un caractère un peu magique dans l'interconnexion T.G.V./aéroport, surtout à l'échelle de 2004.

On peut voir apparaître d'autres images directement liées à l'accessibilité. Il faut bien se rendre compte que cette accessibilité est liée à des infrastructures existantes déjà payées et qu'une organisation comme les Jeux Olympiques permettrait de rentabiliser au maximum. C'est un point extrêmement important à souligner.

Tout le monde a en tête la campagne de soutien.

Je vais vous présenter quelques éléments du budget du comité d'organisation. Il y a une interview qui dit forcément que ce budget a été bien étudié et qu'il est équilibré.

**Maîtrise économique et financière : vous avez sur vos tables le numéro spécial du "Métropolitain" dans lequel, dans l'interview du Président de la Communauté Urbaine, il est précisé que, quand on parle de budget, il faut parler des cinq budgets différents. C'est le vocabulaire que nous utilisons. Il est important d'avoir cela en tête parce que si vous êtes habitués aux questions budgétaires en tant que Conseillers Municipaux, au sein de la population, ces choses-là ne sont pas forcément courantes ni facilement comprises.**

**Vous avez :**

- le budget de la pré-candidature, celui qui est passé,
- le budget de la candidature actuelle, celui pour lequel une contribution de la Ville de Lille est sollicitée,
- le budget du comité d'organisation des Jeux. C'est du fonctionnement. On voit apparaître en recettes les droits de télévision qui représentent près de 40 %, et les dépenses. Je ne vais pas rentrer dans les détails mais ceci a été étudié de manière soignée par notre consultant,
- un budget d'investissement en équipements sportifs qui est de l'ordre de 2,2 milliards,
- enfin, un budget de développement urbain sur lequel il nous faut travailler puisqu'il intègre des éléments aussi importants que la construction du nouveau Village Olympique, le Village des Médias, les effets du déménagement de la Gare Saint-Sauveur, etc.

**Ces budgets sont actuellement en cours de discussion avec l'Etat, dans la mesure où celui-ci souhaiterait globaliser l'ensemble des dépenses qui doivent être effectuées d'ici 2004 pour organiser les Jeux tous maîtres d'ouvrages confondus.**

**J'indique, en ce qui concerne les recettes, qu'une innovation très importante apparaît pour les Jeux de 2004, à savoir que la recette de droits de télévision sera connue avec précision et certitude puisque toutes les recettes de droits de télévision sont l'objet de contrats signés par le C.I.O. Nous aurons donc notification du chiffre de recettes que nous sommes autorisés à inscrire. Il sera de l'ordre de 650 millions de dollars. Avec un dollar à 5 F, cela fait 3,5 milliards de francs environ.**

**La première échelle du projet est donc régionale : c'est ce que nous avons appelé le " cercle olympique".**

**La deuxième échelle est celle de l'arc olympique, celui qui est à l'intérieur du périmètre métropolitain.**

**Sur ce tableau, lorsque la flèche se transforme en main, je peux ouvrir un fichier. Je vais le faire pour la piscine Marx Dormoy qui se trouve à Lille et qui doit accueillir un certain nombre de disciplines. Je vais passer directement dans le fichier des disciplines sportives. Vous voyez apparaître la localisation de la piscine Marx Dormoy dans l'arc, sa distance par rapport au village par un moyen de transport raisonnablement moderne, et les disciplines sportives concernées.**

**Par exemple, en cliquant sur le pictogramme du water-polo, nous voyons apparaître les données techniques du water-polo, à savoir sa place dans le programme, le nombre de licenciés dans la région Nord - Pas-de-Calais... Vous voyez la place du Water-polo dans l'hypothèse qui a été déposée dans notre pré-candidature pour la primaire.**

**Le programme des Jeux Olympiques s'étale sur 16 jours. Nous, on dit entre la fin du Tour de France et la Braderie de Lille, mais c'est une date que l'association fixera.**

.../...

Ici, une fiche donne les caractéristiques techniques de la piscine qui peut accueillir le water-polo. Vous avez ces fiches et ces indications pour les 28 disciplines sportives sur un tableau général des différents sports que je vais vous présenter.

On peut passer d'un fichier à l'autre commodément. Ici, permettez-moi de présenter la parole d'un sportif. Comme c'est un vieux enregistrement, la qualité technique est un peu moins bonne.

Pour terminer -on pourrait se promener dans ce Léogiciel pendant deux heures si on avait du temps et de la passion-, vous voyez apparaître le tableau des différents pictogrammes qui représentent les 28 disciplines sportives pour lesquelles il faut apporter une réponse concrète. Chaque fois que s'éclaire le pictogramme, on peut ouvrir les fiches en cliquant.

Voilà, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce que je souhaitais vous présenter rapidement. Je suis à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

Monsieur le Maire - Il me reste à remercier Francis AMPE qui est l'animateur n° 1 de toute cette affaire. Il dirige l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Communauté Urbaine, mais je dois dire que, là, il est dans son élément. Il maîtrise parfaitement ces nouveaux moyens techniques et peut très bien vous commenter ces jeux pendant deux heures.

Quelqu'un a-t-il sur ce sujet des questions à poser ou des déclarations à faire ? (Personne ne demande la parole).

Le Conseil Municipal s'est déjà prononcé sur l'organisation de ces Jeux Olympiques.

Je dois dire que les premières difficultés que nous avons pu avoir, ont de suite été résolues par le Président de la République. En conséquence la candidature de Lille est devenue la candidature de la Nation. Mais, en plus de cela , il est indispensable que l'Etat s'engage à éponger le déficit éventuel des Jeux Olympiques. C'est une règle .

Pour avoir cette garantie, il faut que notre projet soit encore plus élaboré. Nous y travaillons. L'Etat avait envisagé de la donner au mois d'août mai j'ai obtenu du Ministre de la Jeunesse et des Sports qu'elle intervienne fin mars-début avril si le dossier est bien avancé et nos propositions satisfaisantes.

C'est un geste de bonne volonté car vous le savez, on a eu quelques réticences du Ministre de la Jeunesse et des Sports. Mais il est du Nord, par conséquent, nous avons pu nous entendre et, au cours d'une réunion de deux heures, nous avons réglé l'ensemble de nos problèmes. Nous sommes arrivés à un accord parfait en nous engageant totalement, lui en tant que Ministre de la Jeunesse et des Sports et moi en tant que Président de l'Exécutif de ces Jeux Olympiques de Lille.

Ensuite, il a fallu mettre en place un Exécutif. Ce n'est pas simple. Il faut savoir que les Jeux Olympiques ont été lancés par une association LEO 2004 regroupant à la fois des milieux populaires, le Grand Lille avec les milieux industriels, des animateurs sportifs... Ils sont venus nous chercher pour que l'on puisse porter leur projet au Conseil National Olympique. On a réussi. La candidature de Lille a été retenue.

Puis il était indispensable d'avoir à nos côtés la Région, le Conseil Général, la Communauté Urbaine de Lille. Mais tous nous ont dit : "Nous allons payer mais comment répartissez vous le pouvoir ?". Les règles suivantes ont donc été établies : moitié pour les collectivités territoriales et moitié pour les sportifs, la société civile et LEO 2004. Tous ces partenaires forment l'association nouvelle Lille 2004 composée de cinq collèges qui auront la responsabilité de la candidature de Lille 2004.

.../...

**Si vous n'avez pas d'interventions à faire, je souhaite maintenant que le Conseil Municipal désigne ses représentants au sein de l'Association Lille 2004.**

**M. VAILLANT.**

**M. VAILLANT - Nous vous proposons Bernard DEROISIER en tant que Vice-Président et cinq délégués : Martine AUBRY, Paul BESSON, Michel FALISE, Jean-Raymond DEGREVE et Jacques RICHIR.**

**Monsieur le Maire - On a essayé de respecter un équilibre entre les groupes tout en faisant en sorte que ceux qui ont des fonctions sportives puissent être représentés.**

**Nous allons procéder au vote à main levée. Que ceux qui sont d'accord avec cette proposition le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal.**

**Ils représenteront par conséquent la Ville de Lille dans l'Association Lille 2004.**

**Il nous faut dans le même temps inscrire au budget primitif 3 MF en crédits de paiement.**

**Avez-vous des observations à faire ? Que ceux qui sont d'accord pour inscrire cette somme au budget primitif le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal.**

**Nous sommes "parés" pour les Jeux Olympiques. Nous avons nos représentants et notre inscription budgétaire qui fera partie des 80 MF à rassembler pour réaliser notre projet permettant à Lille d'être retenue en 1997. Après, si c'est le cas ce sera une autre affaire. On en parlera le moment venu. Il s'agit pour l'instant de franchir l'étape de 1997.**

**M. RICHIR.**

**M. RICHIR - Je vous ai posé, fin 1995, une question écrite concernant les Jeux Olympiques. Vous y avez répondu en grande partie ce soir. Nous avions demandé un Conseil Municipal extraordinaire en janvier 1996, cela s'est fait à l'occasion d'un Conseil ordinaire dans la première quinzaine de février 1996. Par conséquent, tout va bien.**

**L'association est créée. Nous avions toutefois demandé, et vous nous aviez dit que cela était possible a priori, la création d'une commission ad hoc d'élus municipaux chargés de suivre très régulièrement ce dossier. Je pense qu'on ne peut pas se contenter des cinq représentants que nous avons élus ce soir. Peut-être faudrait-il soit charger plus spécifiquement l'une des commissions municipales existantes, soit créer un groupe de travail, en particulier pour suivre les incidences de ce projet Jeux Olympiques sur les quartiers lillois. Certains aménagements vont profondément modifier la vie de certains quartiers, et d'autres quartiers s'interrogent sur les équipements périphériques en terme d'hôtellerie, etc. qu'ils pourront accueillir.**

**Il serait intéressant soit de confier ce rôle de façon précise à l'une des commissions municipales, soit de créer une commission spécifique pour ce dossier majeur pour l'avenir de la ville. Même si nous n'en sommes qu'à la phase de préparation de la candidature définitive d'ici 1997, il nous paraît intéressant de réfléchir à cela très en amont.**

**Merci.**

**Monsieur le Maire - Je suis tout à fait d'accord avec cette proposition. Il pourrait en effet y avoir, à côté de ceux qui vont nous représenter dans l'Association Lille 2004, un groupe de travail, une commission Municipale... qui suive particulièrement les Jeux Olympiques. C'est bien.**

**....**

On va essayer de monter cela rapidement. Pensez-vous que devraient faire partie de cette commission, les personnes qui viennent d'être désignées pour l'Association Lille 2004 ? Ce serait peut-être utile.

**M. VAILLANT, avez-vous des propositions à faire ?**

**M. VAILLANT** - J'ai une proposition. D'après les statuts, nous devons proposer des suppléants. Si nous accompagnons de suppléants les cinq collègues plus le Vice-Président qui viennent d'être désignés, la commission comprendra 10 à 12 personnes. On peut y faire un certain travail.

**Monsieur le Maire** - Tout à fait. Le mieux est de faire une commission spécifique aux Jeux Olympiques, car c'est un peu particulier par rapport aux commissions existantes.

Etes-vous d'accord avec cette proposition ? Nous aurons donc une commission qui tiendra compte des équilibres du Conseil Municipal et que nous appellerons "la Commission des J.O". Celle-ci se saisira de toutes les questions concernant les J.O. et mandatera les représentants de la Ville à l'Association Lille 2004.

Etez-vous tous d'accord pour créer cette commission ? Il n'y a pas d'abstention ? Pas de regrets ?

**M. VAILLANT** - Nos collègues vont me faire connaître les noms des suppléants.

**Monsieur le Maire** - J'invite chaque groupe à donner le nom de ses représentants et la Commission sera constituée.

Nous prenons les autres questions de mon dossier.

**96/3** - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes - Compte rendu au Conseil Municipal.

Adopté.

**96/4** - Centre d'Information des Droits des Femmes (C.I.D.F.) - Conseil d'Administration - Désignation des représentants du Conseil Municipal.

**M. VAILLANT.**

**M. VAILLANT** - Nous proposons de remplacer Madame DA SILVA par Madame DANGREAUX.

Adopté.

**96/5** - Conseil Communal de Prévention de la Délinquance - Composition.

Par ailleurs, au Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, nous proposons de remplacer Bernard ROMAN par Marie-Christine STANIEC.

Adopté.

.../...

96/7 - Syndicat Intercommunal de réalisation et de gestion de terrains d'accueil pour Nomades de Lille et environs - Adhésion de la Ville de Pérenchies.

Adopté.

Monsieur le Maire - Nous en avons terminé avec mes rapports.

En ce qui concerne les dossiers n°s 2, 4, 6, 7, 10, 11, 14 et 15. Il a été décidé en Conseil privé qu'ils ne feraient pas l'objet de débat en Conseil Municipal. Je mets donc aux voix ces rapports.

Que ceux qui sont d'accord pour les adopter le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal.

Ils sont adoptés à l'unanimité. Merci.

Chemise n° 2

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

Rapporteur : Monsieur DEROISIER,  
Maire délégué

96/8 - Immeuble sis à Hellemmes, rue Faidherbe, 7 cour Capart - Achat par la Ville de Lille.

96/9 - Terrain sis à Hellemmes, rues Jeanne d'Arc et Pierre Curie - Cession gratuite par l'OPAC du Nord à la Ville de Lille.

96/10 - Réhabilitation des propriétés communales rue Faidherbe, cour Capart à Hellemmes - Bail avec le PACT.

Adoptés.

Chemise n° 4

INFORMATION ET RELATIONS PUBLIQUES

Rapporteur : Madame DAVIDT,  
Adjoint au Maire

96/15 - Information municipale - Location et maintenance de journaux électroniques d'information - Marché de prestations de service par voie d'appel d'offres ouvert.

Adopté.

Chemise n° 6

FETES PUBLIQUES

Rapporteur : Monsieur MARCHAND,  
Conseiller Municipal délégué

96/18 - Foires et Kermesses - Aménagement et revalorisation des droits de places.

Adopté.

Chemise n° 7

ACTION SPORTIVE

Rapporteur : Monsieur BESSON,  
Adjoint au Maire

96/19 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions d'organisations.

96/20 - Logements rue des Bois-Blancs et Chemin des Margueritois à Lille.

96/21 - Contrat de Ville XIème Plan - Ouverture des salles de sports pendant les vacances scolaires.

96/22 - Attribution de subventions d'organisation pour manifestations sportives - Convention de partenariat avec le club organisateur.

96/23 - Crypte Saint-Pierre - Saint-Paul - Avenant à la convention d'utilisation par le Lille-Université-Club Section Escrime.

Adoptés.

Chemise n° 10

ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX,  
Adjoint au Maire

96/45 - Maintenance des installations d'éclairage public sur la Commune de Lille et la Commune Associée d'Hellemmes - Marché de prestations de service sur appel d'offres ouvert - Avenant n° 1.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

Chemise n° 11

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Rapporteur : Madame BUFFIN,  
Adjoint au Maire

96/46 - Musée de l'Hospice Comtesse - Animation "Divertissons-nous au Musée" - Tarification.

96/47 - Musée de l'Hospice Comtesse - Manifestations spécifiques pour groupe en nocturne - Année 1996 - Tarification.

96/48 - Musée de l'Hospice Comtesse - Convention avec le Grand Bleu - "CDNJP".

96/49 - Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Don de la société des Amis des Musées de Lille, de 4 maquettes de bateaux - Acceptation.

96/50 - Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Accueil et organisation d'une exposition "Masques Zootomorphes d'Afrique de l'Ouest" du 17 mars au 30 juin 1996.

96/51 - Théâtres Municipaux - Publicité de la saison 1996/1997 - Appel d'offres - Autorisation.

96/52 - Théâtres Municipaux - Opéra - Promotion internationale - Demande de subvention dans le cadre du programme FEDER - Autorisation.

.../...

96/53 - Bibliothèque Municipale - Modification du règlement intérieur.

96/54 - Bibliothèque Municipale - Convention avec l'entreprise CD-Script pour une souscription à un abonnement à CD-RAP.

96/55 - Bibliothèque Municipale - Modification des horaires de la discothèque-vidéothèque centrale.

96/56 - Bibliothèque Municipale - Modification de tarifs.

Adoptés.

Chemise n° 14

AIDE AUX PROJETS ASSOCIATIFS

Rapporteur : Monsieur SELLANI,  
Conseiller Municipal délégué

96/64 - Bilan 1995 du Comité Lillois d'Aide aux Projets et fonctionnement du 1er trimestre 1996 - Avenant n° 1 à la convention de mandat.

Adopté.

Chemise n° 15

FINANCES

Rapporteur : Monsieur ROMAN,  
Adjoint au Maire

96/65 - LYCEE MONTEBELLO - Participation de la ville au montage financier.

96/66 - Gestion de trésorerie - Constitution d'une ligne de trésorerie.

Adoptés.

Monsieur le Maire - Nous poursuivons l'examen des rapports de l'ordre du jour, à commencer par le plus important, celui de Martine AUBRY, Premier Adjoint au Maire, sur le Contrat de Ville.

Chemise n° 3

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Madame AUBRY,  
Premier Adjoint au Maire

96/11 - Contrat de Ville - Programme 1995 - Quartier de Fives - Aménagement d'un studio de répétition à la Maison de Quartier de Fives - Délégation de maîtrise d'ouvrage à la Maison de Quartier.

96/12 - Contrat de Ville - Programme 1995 - Quartier du Faubourg de Béthune - Subvention au Groupe Scout ISLA-Lille à titre d'aide au fonctionnement d'un C.L.S.H. axé sur la prévention.

Adoptés.

96/13 - Contrat de Ville - Programme 1996.

Merci Monsieur le Maire. Il s'agit effectivement de présenter le programme 1996 du Contrat de Ville.

.../...

Je voudrais d'abord donner quelques éléments de diagnostic sur les quartiers en difficulté de la ville de Lille parce qu'on entend dire beaucoup de choses. D'abord rappeler qu'aujourd'hui, toutes les villes, moyennes ou grandes, ont, en leur sein ou dans leur proche banlieue, des quartiers en difficulté, c'est-à-dire des quartiers qui ont tous à peu près les mêmes caractéristiques.

Ce sont des lieux de relégation sociale, c'est-à-dire qu'on y trouve plus de familles en difficulté que dans les autres quartiers, ce qui se mesure bien évidemment par le taux de chômage, par le nombre de familles qui touchent le R.M.I., mais aussi bien sûr par la délinquance et par la drogue.

Ce sont aussi des quartiers où, peu à peu, on n'a plus retrouvé que les logements auxquels s'ajoutent dans les cas les pires uniquement, des écoles et parfois des antennes des offices d'H.L.M., les entreprises ayant déserté depuis longtemps, les commerces et l'artisanat disparaissant. Et, dans les quartiers les plus en difficulté, on a beaucoup de mal à trouver d'autres présences publiques que les écoles.

Je dis cela parce que la situation de la ville de Lille n'est justement pas celle-là et parce que nous avons trop tendance à considérer qu'il y a au sein de la ville de Lille, des difficultés de même nature qu'à Marseille Nord, Vaulx-en-Velin, Strasbourg, Mulhouse ou Roubaix pour prendre différents exemples.

Nous avons en fait ici, dans la ville de Lille, deux types de problèmes.

Le premier, c'est que la ville de Lille est aujourd'hui le centre-ville d'une agglomération de 1,2 million d'habitants. Nous avons les problèmes de ce centre-ville, à savoir des problèmes de sécurité et de drogue qui dépassent largement ceux des habitants de notre ville. Nous savons qu'il y a, au centre de Lille, comme d'ailleurs dans toutes les grandes agglomérations, des hommes, des femmes, des jeunes qui viennent si je puis dire "s'approvisionner" en drogue et qui posent des problèmes de sécurité, parfois même de violence, ce qui est le fait de toutes les grandes villes.

Puis, nous avons, dans la ville de Lille comme dans toutes les villes de cette dimension, des quartiers en difficulté mais qui ont la caractéristique - je crois qu'il faut insister là-dessus- de constituer des îlots en difficulté dans des quartiers qui restent aujourd'hui de vrais quartiers.

Je tiens à le dire parce que, encore une fois, quand on regarde la ville de Roubaix, quand on regarde les quartiers Nord de Marseille où 260 000 personnes sont dans des quartiers en grande difficulté, quand on regarde la ville de Vaulx-en-Velin où 45 000 personnes sont dans des logements sociaux avec des taux de chômage excessivement importants, il faut redire que les problèmes auxquels nous sommes confrontés ne sont pas de même nature, ce qui ne veut pas dire que, pour les populations qui les vivent, ils n'entraînent pas les mêmes difficultés, les mêmes désespoirs et parfois même des désespérances lourdes.

Je dis cela parce que la façon dont nous pouvons lutter contre cette situation est plus "simple" lorsqu'il s'agit de quelques îlots dans des quartiers qui restent des vrais quartiers, avec de la mixité sociale et des entreprises. Je pense par exemple à Moulins, au Faubourg de Béthune, à Lille-Sud, à Wazemmes ou à Fives. Nous nous rendons compte là que nous ne sommes pas dans les mêmes difficultés que les villes dont j'ai parlé tout à l'heure.

Ceci dit -et, encore une fois, pour ceux qui ont ces difficultés, c'est tout aussi lourd-, il faut savoir que, dans les six quartiers D.S.Q. qui existent dans notre ville, le taux de chômage varie de 23 % et 32 %, et le taux de R.M.I. de 2,8 % et 5,3 %, c'est-à-dire bien au-dessus de la moyenne de la ville.

..../....

Je voudrais rappeler que, lors du précédent mandat, beaucoup a été fait puisque des investissements importants (117 MF) ont été consacrés à cette politique de la ville, et 19 MF en fonctionnement, soit un total de 136 MF.

Je ne vais pas rappeler tout ce qui a été fait, vous le connaissez mieux que moi : à la fois l'implantation des maisons de quartiers, les nouveaux centres sociaux ou leur aménagement, des pôles sportifs, notamment de proximité, l'aide à des entreprises d'insertion, des bibliothèques, la construction et la rénovation de logements... Un programme très important a eu lieu lors du précédent mandat.

J'ajouterai à cela que la création du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance et la mise en oeuvre qu'a souhaitée Monsieur le Maire du plan lillois de lutte contre la toxicomanie avec un budget de 7 MF, qui est très certainement exemplaire par rapport à ce qui se fait par ailleurs en France, font partie à la fois de ce bilan et des éléments positifs sur lesquels nous devons nous appuyer pour l'avenir.

Pour revenir à ce programme 1996, je voudrais dire d'abord que nous parlons aujourd'hui dans une période d'incertitude en ce qui concerne les moyens qui vont venir de l'Etat. Ce n'est d'ailleurs pas anormal puisque nous nous trouvons en début d'année, que nous ne savons pas encore quel sera le montant de la D.S.U. que l'Etat va nous attribuer, et que nous ne connaissons pas encore les moyens supplémentaires dont nous pourrions disposer dans le cadre du plan de relance qu'a annoncé le Ministre de la Ville, Monsieur GAUDIN.

Pour l'information du Conseil -je ne vais pas revenir sur les mesures qu'a annoncées Monsieur GAUDIN-, un certain nombre d'entre nous ont regretté qu'il ne s'agisse pas d'un véritable "Plan Marshall" -Gilles de ROBIEN avait lancé cette idée il y a trois ans-, c'est-à-dire de crédits très importants de l'ordre de 20 à 25 milliards par an que l'Etat aurait mis à la disposition des villes qui décidaient de recréer des vraies villes à la place de ces quartiers ghettos.

Ceci dit, il y a un certain nombre de mesures dans ce plan, notamment les emplois-ville, les policiers supplémentaires, la rénovation des logements, et les zones qui entraînent des exonérations pour les entreprises et qui peuvent être intéressantes dans certains cas pour notre ville.

A cet égard, je voudrais vous donner quelques informations. On ne peut pas dire que la présentation qui a été faite de ce plan simplifie la géographie de la politique de la ville puisqu'il y a aujourd'hui, comme vous le savez, 1 400 quartiers aidés en France, c'est-à-dire 1 400 quartiers D.S.Q. dont les six quartiers dans la ville dont je parlais tout à l'heure.

Dorénavant, 700 de ces quartiers seront retenus pour être des zones urbaines sensibles qui bénéficieront d'un certain nombre d'avantages complémentaires. Le Préfet vient de nous faire savoir que les propositions de l'Etat retenaient les quartiers de Lille-Sud, de Moulins, des Bois-Blancs et du Faubourg de Béthune. Nous lui avons réécrit pour lui dire que nous souhaitons que Fives et Wazemmes, qui ont des taux de chômage, des taux de R.M.I., des taux de jeunes en difficulté aussi importants que les autres quartiers, puissent être rétablis dans ces zones urbaines sensibles.

Ensuite, au sein de ces zones urbaines sensibles qui seront au nombre de 700 et sur lesquelles nous n'avons pas encore la réponse de l'Etat, seront définies des zones de redynamisation urbaine. Ce sont les zones dans lesquelles il y aura des avantages pour les entreprises qui viennent s'installer, et notamment l'exonération de taxe professionnelle pour cinq ans.

Des conversations que nous avons eues avec le Préfet, il apparaît que ce seront des zones définies à l'intérieur des quartiers qui auront été précédemment retenus. Nous sommes donc déjà en train de regarder -nous ferons des propositions aux Présidents de Conseil de Quartiers- quelles sont les zones dans lesquelles des commerces et des entreprises peuvent être réimplantés et pour lesquelles nous aurions besoin d'avoir cette dénomination "zone de redynamisation urbaine".

Enfin, il y aurait entre 20 et 30 zones franches. Là, je dois dire que je suis encore très perplexe parce que j'avais cru comprendre des paroles du Premier Ministre qu'il s'agissait de retenir 20 quartiers parmi les plus en difficulté en France pour que les entreprises qui s'y installent puissent bénéficier, au-delà de l'exonération de la taxe professionnelle, d'autres avantages et notamment de l'exonération de l'impôt sur les sociétés. Il s'avère finalement que ces zones franches seraient des zones d'activité" du genre Z.A.C., c'est-à-dire des zones libres de 15 à 20 ha aux alentours de villes en difficulté dans lesquelles viendraient s'implanter un certain nombre d'entreprises.

Ceci me paraît très étonnant car ce que nous souhaitons faire, c'est ramener de l'activité au sein même des quartiers, près des logements. Je crains que ces zones franches, si elles ont quelque succès, n'emploient leurs salariés en dehors des quartiers en difficulté.

Nous y reviendrons peut-être puisque, avec Monsieur le Maire ainsi que les Maires de Roubaix et de Tourcoing, nous allons voir le Ministre de la Ville, Monsieur GAUDIN, dans quinze jours pour lui demander au nom de la Communauté Urbaine un certain nombre de moyens complémentaires dans le cadre de ce plan de relance. Nous essaierons de plaider non seulement pour la ville de Lille, mais aussi pour les villes de Roubaix, Tourcoing et quelques autres quartiers en difficulté de la Communauté Urbaine, à la fois par rapport aux zones définies tel que je viens de les présenter et par rapport aux autres possibilités données par ce plan de relance.

Venons-en maintenant au Contrat de ville. Les opérations réalisées dans le cadre de ce contrat sont financées à 50 % par la Ville et à 50 % par l'Etat et par la Région.

Ce que nous devons faire aujourd'hui, c'est proposer à l'Etat et à la Région un certain nombre de projets dont, nous l'espérons, le plus grand nombre seront réalisés, qui nécessiteront encore sans doute quelques aménagements au fur et à mesure du temps et qui seront le cœur de notre projet de politique de la ville pour ces quartiers en difficulté.

Nous avons essayé de travailler avec les Présidents de Conseils de Quartiers autour de trois idées clés.

Tout d'abord, la politique dans ces quartiers doit être une politique globale. Il ne suffit pas, comme cela a souvent été le cas -je ne parle pas de la ville de Lille mais de la politique des quartiers en général-, de faire de l'animation sociale et culturelle dans ces quartiers, même si c'est très important. Il faut traiter dans leur globalité les problèmes de santé, les problèmes d'environnement si nous souhaitons véritablement que l'espérance de vie revienne dans ces quartiers et que s'améliore la situation de ces habitants.

Le deuxième élément, c'est qu'il nous est apparu essentiel de mettre un accent particulier sur l'emploi et le retour de l'activité dans ces quartiers. Car, là aussi, nous le savons très bien et notamment ceux qui y travaillent depuis longtemps, pour beaucoup de jeunes, aujourd'hui, l'entrée en formation, l'entrée dans des actions culturelles et sportives n'a pas de sens car ils ne voient pas l'emploi au bout. D'où l'importance de mettre l'accent et de travailler avec les entreprises pour ramener des activités dans ces quartiers et pour proposer des emplois aux jeunes et aux adultes de ces quartiers.

Le troisième principe, c'est que nous souhaitons vivement que cette politique de la ville soit faite avec les habitants dans une logique de prise de responsabilités par eux-mêmes. Nous souhaitons que les habitants de ces quartiers soient des vrais acteurs, des vrais citoyens de la dynamisation de leur quartier et non pas des assistés. C'est la raison pour laquelle les mesures et les priorités qui ont été retenues sont, dans la plupart des cas, des priorités où les habitants sont eux-mêmes acteurs des actions qui sont portées. Cela a été un des éléments clés des projets qui ont été retenus.

Donc, une action globale qui nous a amené avec les Présidents de Conseils de Quartiers, à retenir six grands thèmes :

- l'emploi, l'insertion et le développement économique,
- l'habitat, le logement, l'environnement, le cadre de vie,
- l'animation de proximité, la culture, le sport,
- l'action sociale et la santé,
- l'éducation et l'enfance,
- la sécurité et la toxicomanie.

Sur chacun de ces thèmes, les Présidents de Conseils de Quartiers -je voudrais les en remercier une fois de plus- ont réalisé un travail tout à fait important avec les institutions, les experts, mais aussi avec les associations et les habitants de ces quartiers, pour rechercher les priorités de ces quartiers, priorités fixées à partir d'indicateurs par rapport aux problèmes clés de ces quartiers, mais aussi par rapport aux souhaits de leurs habitants.

C'est ainsi qu'ont été présentées par les Présidents de Conseils de Quartiers les propres priorités de chaque quartier au sein même de ces six thèmes.

A partir de ce travail fait à la suite de dizaines de réunions avec les habitants et les institutionnels du quartier, nous avons saisi les élus responsables des différents thèmes pour leur demander leur avis technique afin qu'il y ait bien un "tuilage" parfait entre la politique sectorielle et la politique des quartiers.

Je voudrais, si vous le voulez bien, donner quelques exemples, et dire quelques mots sur chacun des thèmes et sur la problématique qui a été la nôtre.

**Le premier thème, c'est l'emploi, l'insertion et le développement économique.** Ce n'est pas la peine d'insister longuement pour dire que c'est l'élément clé le plus problématique de ces quartiers. Nous avons deux objectifs en la matière.

Le premier, c'est d'aider au maximum les habitants de ces quartiers à développer une qualification professionnelle et, pour ceux qui sont aujourd'hui le plus loin de l'emploi, à rentrer dans un parcours d'insertion qui leur permettra d'acquérir un emploi. Là, nous touchons à la fois les structures d'accueil dans les quartiers et la mise en place de structures d'insertion -je pense notamment à des régies de quartiers dans les quartiers qui n'en ont pas encore-.

Le deuxième grand objectif consiste bien évidemment à ramener l'activité dans ces quartiers, activité de trois ordres :

- aider les entreprises à venir se réinstaller dans ces quartiers -je pense notamment aux commerçants et aux artisans-,

.../...

- pousser et conseiller les entreprises dans la mise en place d'entreprises d'insertion qui puissent venir travailler dans ces quartiers pour en faire bénéficier leurs habitants,

- aider les projets locaux d'habitants de ces quartiers visant à créer des emplois, que ce soit un projet d'épicerie, un projet de restauration ou un projet de cordonnerie pour donner trois exemples récemment analysés.

Sur ce chapitre, je voudrais donner le cas du Faubourg de Béthune. Dans ce quartier, la Ville de Lille, l'Office H.L.M, la fondation Agir contre l'Exclusion et la Société NORPAC ont présenté au Ministère de la ville un projet dans le cadre de la charte partenariale pour la ville. Ce projet a été retenu, ce qui va permettre à la Ville de Lille, au-delà de la D.S.U., de bénéficier d'un certain nombre de millions complémentaires.

En ce qui concerne la partie économique, une étude va être financée par l'Etat pour la revitalisation du centre commercial et des bas d'immeubles du Faubourg de Béthune, tout ceci ayant été mené par Martine FILLEUL, la Présidente du Conseil de Quartier.

Dans le même esprit et pour rester dans ce quartier, il est prévu la mise à l'emploi de 20 personnes sur des problèmes d'entretien et de maintenance des logements de l'Office d'H.L.M. avec l'idée de recréer une régie de quartier pour ce quartier, et sans doute en commun avec un quartier voisin, dans les mois qui viennent.

Enfin, toujours pour rester sur cet exemple, la création d'une Maison de l'Emploi et de la Formation est prévue au Faubourg de Béthune afin d'aider au montage des micro-projets et de mieux accueillir et de mieux informer les habitants du quartier.

Je n'insiste pas sur toutes les propositions qui sont faites, j'essaierai de donner à chaque fois un ou deux éclairages de ce qui va être fait dans des quartiers différents.

### **Deuxième grand domaine : l'habitat, le logement et le cadre de vie.**

Ce n'est pas la peine d'insister longuement pour dire que ce qui est important là, c'est de travailler à la fois à la rénovation des logements et de faire en sorte que la population et notamment les jeunes nous aident à une non dégradation de ces logements -un travail a été entrepris avec eux dans certains quartiers-, et de faire en sorte, autant que faire se peut, que la mixité sociale dans ces quartiers redevienne une réalité.

Là aussi, beaucoup de fiches et de projets sont présentés par les quartiers. Je citerai par exemple les Bois-blancs avec la mise en place d'un atelier logement qui existe déjà dans un certain nombre de quartiers et qui vise à centraliser à la fois les demandes de logement de la part des locataires et les logements disponibles.

Dans le même état d'esprit de mieux adapter les habitants à l'environnement, les Bois-Blancs se proposent de créer un médiateur social pour favoriser les rapports de voisinage dans la Résidence des Aviateurs.

Je pourrais citer aussi à Wazemmes la poursuite d'un programme d'amélioration et de rénovation des courées tout à fait important qui a déjà été réalisé et qui va se poursuivre avec 53 familles.

Je pourrais citer également la mise en oeuvre du chantier d'autoréhabilitation à Moulins rue Buffon, à côté de la Faculté, pour que les habitants de ce quartier puissent y rester et puissent eux-mêmes aider à sa réhabilitation.

.../...

### **Troisième grand thème : l'animation de proximité, la culture, les sports.**

Ce n'est pas la peine d'insister, chacun sait que ce sont à la fois des moyens de socialisation pour un certain nombre de jeunes et tout simplement des moyens d'occupation. Je n'insisterai pas sur ce thème parce que c'est le plus classique de l'action de la politique de la ville.

Là aussi, tous les quartiers font un certain nombre de propositions. Je pourrais citer un des seuls investissements importants de la politique de la ville cette année, à savoir la création d'une bibliothèque à Lille-Sud, ainsi que la construction d'un Local Jeunes à Bois-Blancs qui est en train d'être travaillée sous légide de Jeanine ESCANDE avec les jeunes du quartier.

De la même manière, à Wazemmes, sur ces activités culturelles et sportives, des initiatives particulières vont avoir lieu, et notamment la mise en place d'un journal de quartier pour mieux informer les habitants sur l'ensemble des activités culturelles ou la mise en place d'une bibliothèque ambulante qui, dans un quartier qui est assez diffus, apparaît comme une nécessité.

### **Quatrième domaine : l'action sociale et la santé.**

La ville de Lille a de nombreuses institutions et associations qui permettent de mieux traiter le problème concret de l'action sociale et de la santé à proximité des habitants. Ceci dit, il est apparu nécessaire d'avoir des actions parfois plus proches des habitants. On peu citer par exemple les efforts réalisés et qui vont être réalisés par le quartier de Moulins qui se propose de prévoir des rencontres dites "Les Rencontres du Jeudi" avec les habitants sur les problèmes de santé, et la mise en place d'une action du Centre Social Marcel BERTRAND sur les problèmes de nutrition et d'hygiène, là aussi dans un quartier où se posent un certain nombre de difficultés.

Un exemple par ailleurs au Parc des Expositions. Marie-Thérèse ROUGERIE a souhaité avec juste raison que le Parc des Expositions, qui n'est pas un quartier en difficulté, puisse bénéficier de quelques actions spécifiques de la politique de la ville. S'inscrit ici un projet de vacances familiales pour des familles de ce quartier qui ne partent jamais en vacances.

En ce qui concerne l'éducation et l'enfance, je n'insisterai pas là aussi parce que ceci apparaît évident. Vont être approfondis dans tous les quartiers le soutien scolaire et l'aide aux devoirs en privilégiant les actions qui ont lieu avec les familles car nous savons aujourd'hui que c'est une garantie pour une meilleure efficacité.

Enfin, en ce qui concerne la sécurité, il faut dire que, cette année encore, un effort sera réalisé dans les résidences de l'Office d'H.L.M. pour la création d'une dizaine de postes de concierge.

Par ailleurs, je n'insiste pas sur le plan toxicomanie puisque le Professeur DEMAILLE va présenter très bientôt le programme annuel.

Un dernier mot sur ce plan 1996 pour dire que le problème de l'intégration des populations étrangères, qui sont en pourcentage plus importantes dans ces quartiers que dans d'autres, est évidemment un de nos soucis essentiels. Il doit se régler à la fois par des actions horizontales, la population étrangère ou d'origine étrangère devant être intégrée de manière importante dans les actions telles qu'elles sont menées, et aussi par un certain nombre d'actions spécifiques. Là, nous serons amenés à en reparler dans le cadre du Schéma Local d'Intégration dont Didier CALONNE nous fera état.

En conclusion, nous avons essayé cette année de véritablement fixer des priorités dans chaque quartier. Alors que, l'année dernière, vous étaient présentés au Contrat de Ville 80 MF d'actions, cette année, nous les avons "priorisés" avec les Présidents de Conseils de Quartiers et les habitants. L'ensemble des actions qui sont présentées aujourd'hui font 32 MF dont, en théorie, la Ville devrait porter la moitié.

La quasi-totalité de ces actions devront être réalisées, mais nous savons pertinemment qu'un certain nombre d'entre elles seront soit abandonnées, soit modifiées. Mais je crois qu'il était important que ce travail en amont avec les habitants, avec les acteurs de terrain, soit réalisé pour que nous touchions à l'ensemble des thèmes qui intéressent les habitants de ces quartiers et que nous soyons capables d'en fixer les priorités.

Il y a dans votre dossier une première liste de priorités qui ont été retenues dans le cadre de l'ensemble des projets proposés. Elle vous sera fournie de manière complète, car les choses changent tous les jours, il y a des associations qui n'avaient pas vu passer les délais et qui nous proposent néanmoins des projets intéressants. Mais, globalement, vous avez là la quasi-totalité des priorités par quartier. Je vous rappelle que nous sommes devant un budget théorique de 32 MF.

Voilà ce que je souhaitais dire en rappelant que, y compris dans l'application de ce Contrat de Ville, nous continuerons avec le même souci à faire en sorte que les habitants soient parties prenantes des actions retenues, aussi bien dans le domaine culturel que dans le domaine du logement où un effort très important est fait par l'Office d'H.L.M. pour travailler en liaison avec les habitants, que dans l'aide que nous pouvons apporter aux micro-projets économiques qui viennent de ces quartiers.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je souhaitais dire en demandant au Conseil Municipal, par rapport à ces propositions faites, encore une fois, en étroite liaison et par les Présidents des Conseils de Quartiers, de me donner la possibilité de poursuivre les négociations avec l'Etat et la Région pour que nous puissions bénéficier du maximum d'aides complémentaires pour réaliser, je l'espère, le nombre de projets le plus important possible.

Monsieur le Maire - Merci.

Voilà un excellent rapport qui va susciter la discussion du Conseil Municipal sur des thèmes d'actualité.

M. BERNARD.

M. BERNARD - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Développement Social Urbain a souvent pâti d'un manque de coordination indispensable aux opérations de restructuration urbaine. Pourtant, seules la participation et l'adhésion effectives des habitants seront garantes dans l'avenir de la réussite du Contrat de Ville. Or, trop souvent, cet élément constitutif devient un élément résolutif.

Les moyens qui nous sont proposés sont considérables. Pour qu'ils soient efficacement utilisés, il faut que la démarche transversale s'inscrive dans la durée, au-delà même des échéances contractuelles. Si nous comprenons le traitement différencié qui peut être donné à certains quartiers, nous n'en restons pas moins lucides sur les causes des maux que le Contrat de Ville entend résorber et qui ne sont que très rarement abordés. Trop d'actions répondent à des objectifs alibis dont la seule raison semble l'appoint à des budgets de fonctionnement régulièrement déficitaires.

.../...

Les priorités affichées depuis dix ans en matière de politique de la ville n'ont pas permis d'avoir de stratégie unique de développement. Une bonne excuse pour remettre toujours à plus tard le suivi et l'évaluation de tels dispositifs. La maigreur des bilans est généralement inversement proportionnelle aux sommes engagées. On oublie trop souvent que la gestion de l'exécution du Contrat est aussi importante que son élaboration même, même si c'est l'affichage qui compte pour la ville.

Partenariat, globalisation, participation, transparence, mais à quoi bon ? A quoi bon ces moyens supplémentaires puisque la ligne des biscuits reste désespérément grise ?

La clientèle de choix dans ce projet de Contrat, ce sont les jeunes. La multiplication des espaces jeunes n'a pourtant pas favorisé le relais entre générations. L'approche de la citoyenneté à toutes les sauces n'a guère encouragé l'insertion des jeunes les plus marginalisés. Le discours "jeunes", même par leurs représentants attitrés, ne suffit plus. Adepts du temps libre, ils attendent des actions où "expression" et "rencontre" ne soient pas de vains mots.

Parallèlement, si la famille et la petite enfance demeurent une cible prioritaire, on regrette que l'accent ne soit pas davantage mis sur l'accueil des jeunes enfants.

On a également le sentiment que les personnes âgées sont les grandes absentes de ce Contrat. Pourtant, compte tenu du vieillissement de certains quartiers, elles constituent une population importante. Les retraités peuvent s'avérer des partenaires actifs qui hésitent rarement à s'impliquer et apportent leur savoir à de nombreuses activités. Cependant, le maintien de nos aînés implique la prise en compte de logements spécifiques pour lesquels l'Etat doit s'engager.

L'amélioration des services publics de proximité constitue une condition vitale pour le mener à bien du Contrat. Cela peut contribuer au désenclavement. Mais à quoi bon tenter de revivifier ces zones quand certaines implantations ruinent à jamais le tissu commercial ?

Redonner l'espoir à ceux qui tentent, parfois au péril de leur vie, de rester et de contribuer à l'amélioration de l'environnement immédiat ?

Ceci est d'autant plus risqué que les régies de quartier sont perçues, souvent à juste titre, comme des structures concurrençant injustement commerces et P.M.E.

Par ailleurs, l'inadéquation entre les formations et les emplois est telle que l'insertion par l'économie reste très marginale, quoi qu'en disent certains bilans flatteurs. D'ailleurs, le travail n'est plus considéré comme une condition de reconnaissance quand certains jeunes pratiquent l'argent facile.

L'aide au montage de projet, le repérage d'emplois, la détermination d'objectifs sont déjà assurés par des structures existantes qu'il faudra plutôt épauler que dépecer. Si les réponses locales font défaut, ce n'est pas tant faute d'encadrement que d'environnement favorable. On a le sentiment que, faute de pouvoir donner du pain, on n'hésite pas à fournir des jeux.

Certains quartiers ont fait l'amère expérience de ces opérations de restructuration saccagées ou parties en fumée, et les habitants ne comprennent pas que l'on persévere dans cette voie. Le financement de bars par exemple qui porte atteinte aux efforts des petits cafés du coin pour survivre. La mise à disposition de matériel hi-fi n'a pas d'autre utilité sociale que d'occuper des jeunes. Prétendre ouvrir les jeunes à l'espace européen alors que ceux-ci connaissent bien la Hollande en désespèrè plus d'un.

Par ailleurs, il ne faut pas être grand clerc pour deviner quels sont les aménagements vitaux dont certaines maisons de quartiers ont besoin sans pour autant avoir recours à de coûteuses études. Un souci de rationalisation, donc d'efficacité, devrait nous pousser au regroupement plus qu'à l'émettement.

Ainsi, pourquoi ne pas réunir les missions de l'A.D.P.U. et les Ateliers Logements ?

Il est vrai que des portes de sortie sont offertes à des publics défavorisés. C'est ainsi qu'on apprendra avec intérêt la création d'un Atelier Repassage à Belfort qui ne mobilisera pas moins de 400 000 F, ou un Atelier Mobylettes qui doit servir -je cite- "de support fort d'actions positivant les aspects actuellement négatifs du comportement des jeunes".

Certains projets, bien que contractualisés, ne sont même pas chiffrés, comme l'ouverture d'un centre de postcure pour toxicomanes. Le tout prévention n'est pas non plus une garantie contre le vandalisme permanent qui frappe les équipements publics, y compris certaines structures d'accueil pour la petite enfance. Or, la sécurité ne représente que 1 % des actions du Contrat de Ville.

L'appropriation de l'espace par ses habitants est capitale. c'est pourquoi leur mobilisation pour les aménagements extérieurs, la généralisation des concierges, la promotion des journaux de quartier sont autant d'initiatives sympathiques qui méritent d'être soutenues. L'implication du LUC est à cet égard remarquable.

De même, la grande attente des habitants de ces quartiers se situe au niveau de l'amélioration de la privatisation de leur lieu d'habitation. Mais l'épanouissement ne se décrète pas. Ainsi, prêcher la réappropriation des Ollieux est un leurre quand la drogue continue de régner en maître dans ce jardin public.

L'approche technocratique des problèmes de la ville empêche les habitants de s'informer directement des aides auxquelles ils ont droit. Ils ont besoin des relais pour traduire le langage spécialisé qui prévaut dans ce domaine. Ainsi, améliorer le bien-être des habitants par la création d'un lieu favorisant leur expression et leur implication dans une démarche communautaire signifie en clair aider les gens à se prendre en main. Même certains chefs de projets, à leur corps défendant, jouent la gestion à court terme pour pallier les lourdeurs administratives.

De façon surprenante, les habitants peuvent apparaître comme les facteurs les moins indispensables car des structures créées pour ce faire ou des associations existantes ont tendance à monopoliser la participation dite citoyenne. Certains parlent de solidarité pour faire bonne mesure alors qu'ils visent un programme de valorisation urbaine.

Les besoins sociaux sont évidemment cruciaux, mais le Contrat de Ville n'est pas qu'un outil supplémentaire d'aménagement. Il secrète en germe un risque de superposition des interventions, de gestion au coup par coup. Comment ainsi ne pas regretter l'absence du Conseil Général dans de nombreux partenariats, alors que les assistantes sociales du Département sont présentes quotidiennement dans ces quartiers ?

L'habitat est le premier lieu d'intervention. Traiter l'habitat social collectif comme des zones de peuplement a donné les résultats que l'on sait. L'intérêt pour la rénovation des bâtiments ne réussit pas en justifiant l'attractivité de l'immeuble. Quelle que soit la couleur du ghetto, les humeurs restent noires.

.../...

La première des solidarités, c'est l'attachement à une histoire qui fidélise les habitants du quartier, et elle ne saurait se satisfaire de manifestations ponctuelles. A ce titre, il importe de régler le problème de la vacance des logements pour que l'accès des populations les plus démunies crédibilise l'action publique.

Beaucoup déplorent des moyens financiers qui ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées. Si la politique de la ville s'enlise, c'est non seulement à cause des contradictions évidentes des décisions de l'Etat, mais aussi du fait du recollage dans l'urgence de quartiers brisés. Pour qu'il n'y ait plus de quartiers en développement, il faut le retour à la croissance. Vaste programme s'il en est.

A ce stade, Monsieur le Maire, permettez-moi de revenir sur le plan de relance pour la ville proposé par le Premier Ministre.

Même si sa traduction au niveau local reste largement indéterminée, nous en connaissons les grandes orientations. Avec ce pacte, on officialise le principe de discrimination. Malgré sa médiatisation, ce plan dévoile un arsenal de mesures largement éculées ayant produit de médiocres résultats.

Dans son aveuglement de l'évidence, le document arrive de façon singulière à ne pas prononcer une seule fois le mot "immigration". On ne peut pourtant ignorer la composition sociologique de ces quartiers. Y aurait-il des tabous pour Monsieur GAUDIN ? Sa conséquence majeure et la moins acceptable est la transformation légale de zones de non-droit en zones de passe-droit. La création de zones défiscalisées, à ne pas en douter, entraînera une délocalisation des activités vers les quartiers périphériques.

Son coût global considérable -on l'a rappelé tout à l'heure : 15 milliards sur trois ans- n'empêchera pas un double saupoudrage.

Saupoudrage géographique d'abord puisque 700 quartiers vont se partager la manne, mais seulement 20 auront droit à la franchise totale. Encore que Bruxelles aura son mot à dire -Martine AUBRY a rappelé les conditions de ces fameuses zones franches-.

Saupoudrage fonctionnel ensuite puisqu'il fait apparaître l'indigence de nombreuses mesures. Ainsi, l'affectation de 4 000 policiers supplémentaires ne correspond qu'à 6 policiers par quartier. Les moyens sont dérisoires compte tenu de l'ampleur du problème.

Les dispositions concernant l'école ne suffiront pas à faire disparaître les handicaps nés de la volonté forcenée de mixité sociale. Le désenclavement des banlieues revient à étendre les difficultés aux quartiers et localités voisins. Le démantèlement des ghettos de populations défavorisées, dont certaines refusent le langage même de l'intégration, la rupture avec la politique urbanistique des grands ensembles périphériques seraient en mesure de briser ce cercle infernal de la pauvreté, du désœuvrement et de la violence. Je doute que le Gouvernement en ait véritablement la volonté.

Merci.

Monsieur le Maire - M. RICHIR.

M. RICHIR - Mon intervention sera de trois ordres :

- premièrement, des remarques générales sur le projet de programme qui nous est présenté, en sachant qu'il s'agit bien d'un projet de programme et donc que la totalité des actions ne seront pas nécessairement retenues,

.../...

- deuxièmement, quelques éléments d'analyse par quartier, en sachant, là aussi, que nous ne pouvons pas entrer dans le détail de l'ensemble des fiches,

- troisièmement, quelques remarques plus générales sur la politique de la ville telle qu'on pourrait l'envisager et la mener dans une ville comme Lille.

Au niveau du projet de programme qui nous est présenté aujourd'hui, nous remarquons tout d'abord une quasi-égalité financière entre les actions nouvelles et les actions reconduites, ce qui est plutôt une bonne chose. Donc une certaine continuité et, en même temps, un renouvellement des actions, ce qui n'est pas surprenant à un moment où nous entamons un nouveau mandat.

Nous constatons également que les investissements ne vont représenter que la moitié de la part de la Ville, la part du lion étant taillée par les accompagnements d'activité et en personnel. C'est un choix, et d'autres villes font d'autres choix.

Nous avions cru comprendre toutefois, lors de la campagne des élections municipales, que la priorité serait portée au cours de ce mandat sur la réalisation d'équipements structurants au niveau des quartiers, ou sur la réhabilitation d'équipements existants. Il conviendra donc de voir et de juger s'il s'agit d'une tendance transitoire ou si nous allons, dans les années à venir, vers la réalisation, au travers des Contrats de Ville, d'équipements plus nombreux.

Je remarque, à partir des diagrammes informatiques qui nous sont présentés, que la part réservée à la sécurité, à la santé, aux personnes âgées et à l'enfance reste somme toute relativement modeste et que, même en dépit de l'affichage sur l'insertion et l'emploi, les pourcentages de financement n'excèdent pas, en général, 15 % à 25 % pour chacun de ces quartiers.

Je passe sur le détail de certaines fiches programmes qui sont peu explicites mais qui le sont plus -du moins je l'imagine- dans les dossiers des Commissions Locales de Développement Social.

Je dois dire d'autre part qu'on ne sent pas au travers d'un certain nombre de ces fiches -mais je ne veux pas faire de procès d'intention et peut-être pourrez-vous répondre à ma question- l'implication suffisante de certaines délégations de la Ville qu'on aimerait voir apparaître de façon plus importante. Je pense en particulier à l'éducation, au sport, voire parfois à la culture.

Deux éléments importants de méthodologie du Contrat de Ville nous paraissent également manquer dans ce projet.

L'un concerne les démarches de concertation et la manière dont elles se sont réalisées et dont elles continueront à s'effectuer. Je ne dis pas qu'elles n'ont pas eu lieu mais on aimerait voir apparaître dans ce document une note d'appréciation émanant en particulier des chefs de projets, sur la manière dont la concertation a été menée et sur la manière dont elle se vit. D'autant plus que l'Opposition, ne participant pas à l'élaboration au niveau de chacun des quartiers, ce qui n'est pas choquant puisque nous ne sommes pas dans l'Exécutif, ne peut pas avoir une idée précise de la manière dont cette concertation se vit.

De la même façon, on pourrait voir apparaître dans cette démarche la manière dont les Conseils de Quartiers des quartiers concernés seront associés au suivi du Contrat de Ville. De la même manière, nous aimerions voir comment le Conseil Communal de Concertation, dont nous espérons qu'il verra bien le jour au mois de septembre, sera associé.

En incidente, pour faire écho aux propos qu'a tenus Monsieur le Maire tout à l'heure sur le problème du boulevard périphérique Est et du recours en annulation, on voit bien l'importance qu'il y ait de façon très préventive des réflexions, des instances de concertation sur de tels projets.

Par ailleurs, je crois qu'il faudrait voir apparaître dans ce Contrat de Ville une méthodologie beaucoup plus rigoureuse quant à l'évaluation. Bernard ROMAN avait mené dans le mandat précédent la réflexion sur la méthodologie d'évaluation, il y a donc maintenant un certain savoir-faire. Il faut nécessairement quantifier cette démarche dévaluation. Ce n'est pas facile, des ouvrages entiers ont été publiés sur ces méthodologies d'évaluation, mais il faut quand même recueillir un certain nombre de paramètres.

On peut discuter à l'infini sur les paramètres à retenir. La perception que les habitants ont de leur quartier est certainement un paramètre extrêmement important à étudier, l'offre d'équipements, l'offre de services... Bien entendu, un certain nombre d'indicateurs : le chômage, la scolarité, la délinquance, etc., en sachant qu'il faut être prudent pour certains indicateurs parce que si la politique de la ville aboutissait à ce que les jeunes des quartiers n'aient comme perspective qu'un emploi dans leur quartier, ce serait bien triste. Vivre en ville et devenir adulte, c'est aller voir ce qui se passe dans les autres quartiers, dans les autres villes, c'est voyager, c'est sortir de sa ville. C'est un élément extrêmement important à prendre en considération.

Il faudrait également prendre en compte l'intensification de la vie sociale. Par exemple, l'expérience d'aménagement des rythmes scolaires actuellement menée à Epinal intègre comme paramètres d'évaluation non seulement l'augmentation d'adhésion et de participation aux activités sportives et culturelles, mais aussi l'implication plus forte des parents dans les activités scolaires et périscolaires. Ce sont quelques exemples, on pourrait en citer d'autres.

Deuxième grand axe de la réflexion que nous souhaitons avoir ce soir : quelques éléments d'analyse par quartier, mais on ne va pas passer en détail ici l'ensemble des fiches fort nombreuses.

Nous avons constaté que certains quartiers faisaient l'objet de diagnostics et de présentations des actions thématiques beaucoup plus élaborés que d'autres. Mais peut-être y a-t-il là des artifices de présentation.

Nous aimerais voir aussi, au sein de ces quartiers, des analyses beaucoup plus précises quant à la revitalisation économique des quartiers. La revitalisation économique des quartiers ne passe pas uniquement par les actions d'insertion, même si celles-ci sont extrêmement importantes.

Enfin, les éléments plus généraux de réflexion sur la politique de la ville.

Madame AUBRY a signalé tout à l'heure les grands axes de l'action présentée récemment par le Gouvernement dont, effectivement, on aurait pu espérer qu'elle soit plus vaste et plus ambitieuse. Dans les contraintes budgétaires de la nation cette année, il convient de prendre en considération que le Gouvernement a estimé -je crois à juste titre- qu'un certain nombre de mesures ambitieuses et importantes de soutien à l'emploi et de réduction de charges, d'une manière ou d'une autre, contribuaient à la relance de l'emploi, y compris dans les villes. Des conséquences de décisions récentes permettront très probablement, au cours des mois et années qui viennent, une relance du financement dans la construction en particulier de logements sociaux.

.../...

D'autre part, un certain nombre d'actions -je ne vais pas les détailler ce soir- permettront d'aller plus loin dans le développement des actions transversales. La modicité des actions transversales est d'ailleurs l'un des points faibles de ce Contrat de Ville qui nous est proposé ce soir. Il est clair que certaines d'entre elles ont vocation à être transversales, mais probablement faudrait-il, eu égard à ce que je disais tout à l'heure sur la vie des quartiers au niveau des jeunes, aller plus loin dans le développement de ces actions transversales.

En particulier -peut-être faudra-t-il le faire au cours des années qui viennent-, on aimerait voir apparaître les implications plus fortes, les interfaces, les cohérences entre la politique menée au niveau des quartiers et l'ensemble de la politique d'aménagement de la ville, les grands projets urbains (Eurasanté à Lille-Sud par exemple), les politiques de prévention de la délinquance et contre la toxicomanie.

En conclusion, je voudrais d'une part répondre à ce qu'a dit à l'instant notre collègue du Front National par rapport à l'action du Conseil Général, et d'autre part évoquer ce qu'il me paraît devoir être l'avenir de nos Contrats de Ville.

Tout d'abord, c'est devenu un lieu commun que d'attaquer l'action de ce Conseil Général. Je crois qu'il faut raison garder. Il est clair qu'on pourrait effectivement souhaiter que le Conseil Général s'implique un peu plus dans ces politiques de Contrat de Ville, mais n'oublions pas que le Conseil Général, et singulièrement celui du Nord, a une action considérable aujourd'hui en matière de dépenses sociales et qu'en particulier au niveau des quartiers concernés, ces dépenses augmentent de façon exponentielle.

Je prendrai deux exemples.

Deux unités polyvalentes de l'E.P.D.S.A.E. sont sur les quartiers de Wazemmes et Bois-Blancs. Aujourd'hui, le nombre de mesures d'enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance ne cesse d'augmenter. On va bientôt passer, dans le département du Nord, le cap des 9 000 mesures, alors même que la démographie est en recul.

Ce serait oublier également les actions menées au niveau de la P.M.I., les actions menées au niveau du parc de logements sociaux relevant de l'O.D.N., les actions menées en matière de financement de structures pour les personnes âgées et surtout -et il s'agit là du talon d'Achille du budget du Conseil Général- les actions à mener pour la rénovation des collèges. Il est clair que le Conseil Général du Nord s'implique très fortement aujourd'hui ou va s'impliquer dans les collèges, tant sur Lille-Sud que sur Fives, sur des projets extrêmement importants.

Enfin, le dernier point que je voudrais aborder sur cette politique de la ville. Le Contrat de Ville que nous examinons ce soir doit être un lieu de véritables passerelles, c'est-à-dire un lieu où on coordonne les actions entre l'école et le collège au sein d'un quartier, où la Ville mène une action et une coopération étroite avec les services publics. C'est probablement un point qu'il faudrait renforcer dans ce Contrat.

On voit bien certaines actions menées en partenariat avec l'A.N.P.E., mais d'autres actions sont à mener avec Transpole -il en existe déjà mais on peut aller plus loin-, avec France Télécom, avec l'E.D.F., avec La Poste et avec le Centre Hospitalier Régional. A ce propos, je voudrais donner un exemple qui me paraît extrêmement inquiétant pour les semaines qui viennent concernant le Centre Hospitalier Régional.

Dans quelques semaines, la maternité du Pavillon Olivier va fermer ses portes pour rouvrir dans un bâtiment extrêmement bien équipé : l'Hôpital de la Mère et de l'Enfant Jeanne de Flandre. Cette maternité du Pavillon Olivier qui se trouve géographiquement exactement à l'intersection des quartiers du Faubourg de Béthune, de Lille-Sud, de Moulins et de Wazemmes jouait un rôle extrêmement important de structure de maternité, de gynécologie et de contraception pour les femmes de ces quatre quartiers.

Or, le déménagement de cette maternité derrière l'Hôpital Calmette, en un lieu d'ailleurs qui n'est pas aussi accessible que cela par les transports en commun -le métro n'est pas prolongé à l'arrière de Calmette-, va poser un véritable problème de santé publique en raison de la disparition de cet équipement qui, bien qu'étant universitaire, était perçu comme un équipement de proximité.

Le Contrat de Ville doit s'interroger et pourrait de façon prospective voir quelle réponse apporter à ces femmes qui, demain, vont se trouver privées d'un lieu de soins, de surveillance de grossesse et de contraception qui, auparavant, se trouvait à leur porte.

De la même façon, il faudra innover pour trouver des passerelles entre l'entreprise et les quartiers car, encore une fois, la visibilité de l'emploi dans les quartiers ne doit pas se faire qu'au travers de structures d'insertion, si utiles soient-elles.

Voilà à gros traits les quelques éléments que nous voulions apporter ce soir. Vous l'avez compris, nous voterons ce projet de programme 1996 mais nous serons extrêmement vigilants quant au suivi lorsque nous verrons apparaître les fiches, en particulier -je le répète- en ce qui concerne le suivi de la concertation et l'évaluation de ce projet de programme.

Merci.

Monsieur le Maire - Merci.

Jean-Raymond DEGREVE.

M. DEGREVE - Monsieur le Maire, chers collègues, ce qui nous est proposé aujourd'hui est un contrat (lui-même une somme de projets) proposé sous sa forme globale.

Pourquoi dis-je cela en introduction ? Parce que, dans les dernières évocations de Monsieur RICHIR, il y a des éléments sur lesquels nous restons vigilants (parfois aussi perplexes) sur la façon dont cela a été réalisé, et doit être utilisé. Nous pensons que c'est justement à travers les Conseils de Quartiers, leur mise en place qu'on doit pouvoir trouver les réponses de façon plus fine, plus adéquate, enrichir en quelque sorte ce programme qui nous est proposé aujourd'hui et veiller aussi à son adaptation, son application.

Je ne souhaite pas développer chacun de ces points aujourd'hui, ce qui ne veut pas dire que nous n'y sommes point attentifs et que nous ne pensons pas qu'il y a des choses à corriger dans ce domaine.

Sur le Contrat de Ville, en particulier quand on parle d'entreprises, la première des choses à faire, c'est de veiller à ce que les entreprises soient représentées à l'intérieur même des Conseils de Quartiers par leurs représentants sociaux -au même titre que des établissements scolaires importants sont présents dans ceux-ci-. Les acteurs sociaux qui ont leurs activités dans un quartier doivent être intégrés dans la composition des Conseils de Quartiers.

.../...

En ce qui concerne le Contrat de Ville, nous tenions à nous féliciter de ce qu'on peut appeler le travail transversal qui a été réalisé avec les associations et les Présidents des Conseils de Quartiers. C'est effectivement la bonne façon de faire.

Nous pensons également que, dès que les Conseils de Quartiers seront installés, ils pourront -je reviens sur ce que j'évoquais dans mon introduction-, et nous le souhaitons vivement, enrichir ce Contrat. En particulier, ils pourront le rendre plus pertinent, plus efficient socialement dans sa réalisation parce que, sans eux, sans ce maillon proche qui agit non seulement en terme de contrôle mais aussi est facteur de créativité, on perdrat de l'efficacité quant au contenu de ce Contrat, on appauvrirait le travail transversal qui a commencé lors de sa préparation, de son élaboration.

Le Groupe Communiste a aussi un certain nombre de réserves sur le Contrat de Ville. Je me limiterai ce soir à deux réserves qui me semblent être les plus importantes de notre réflexion.

Le système lui-même qui repose, dans sa conception, sur des financements croisés avec plusieurs bailleurs de fonds : Etat, Région, Ville. Effectivement, il faut noter l'absence du Département. Sur ce plan-là, si on veut éviter les lieux communs, Monsieur RICHIR, il n'y a qu'une chose à faire pour le Conseil Général : à savoir s'associer à la politique contractuelle qui est proposée en la matière. Cela évitera de le voir à nouveau cité dans le cadre de "lieux communs". Pour autant, aujourd'hui, il s'agit de l'Etat, de la Région et des Villes puisque le Département est absent dans un certain nombre de domaines qui sont quand même de sa compétence, (pour le moins).

Ce système qui repose sur des financements croisés amène à une double conséquence :

La première, est un affaiblissement en quelque sorte de l'autonomie communale par rapport au système même d'élaboration, de décision et de perception des fonds.

La deuxième, est que cela complique particulièrement l'élaboration des dossiers administratifs, sans compter les retards que cela entraîne dans le paiement des financements qui sont annoncés.

De plus, il est vrai que si, dans le Plan JUPPE -et il ne faut pas faire la fine bouche-, il y a un certain nombre d'éléments constitutifs dont les Villes peuvent s'approprier la vertu immédiate, il reste que, en toile de fond, il est proposé que les Villes absorbent plus de transferts de charges que ce qu'elles n'avaient déjà à subir avant.

Donc, ce qui est bon à prendre à travers le Plan JUPPE, il faut avoir la pertinence de s'en saisir. Mais il faut savoir qu'il a non seulement ses limites mais aussi qu'il pénalise gravement les collectivités locales, au regard de ses propres missions qu'il ne remplit plus.

Nous avions également des réserves sur le domaine de l'insertion, un volet -vous le savez bien, chers collègues- sur lequel nous avons eu l'occasion de nous exprimer et de nous réexprimer longuement. En particulier sur les risques de dérapage qui se traduisent par la substitution d'emplois stables et statutaires par des emplois précaires. Dans ce sens-là, lorsque je parlais des Conseils de Quartiers tout à l'heure, (au niveau de la surveillance et de l'efficience sociale à trouver dans les réponses) ils devraient être un outil précieux pour le Conseil afin que ce type de dérapage ne se produise pas.

Voilà en ce qui concerne les réserves principales que nous avons. Pour autant, nous voterons, pour les raisons essentielles que j'évoquais tout à l'heure, ce Contrat de Ville. Mais soyez sûrs que le Groupe Communiste restera vigilant, en particulier en matière d'application des propositions sur l'insertion.

.../...

Il sera aussi résistant, combatif et créatif en même temps pour que la Ville n'assume pas à elle seule des engagements qui sont contractuels et qui relèvent de la solidarité républicaine. Ce, face à un Etat qui préfère la "sanctuarisation" à son rôle fédérateur de fraternité et de solidarité, ce qui est une conclusion en forme de réponse à une autre intervention faite au tout début.

Voilà donc, Monsieur le Maire, chers collègues, la position du Groupe Communiste qui votera ce Contrat de Ville, avec les réserves qu'il vient d'émettre.

Monsieur le Maire - Merci Monsieur DEGREVE.

M. Bernard ROMAN.

M. ROMAN - Monsieur le Maire, est-il besoin de dire le soutien du Groupe Socialiste au projet présenté par Martine AUBRY sinon pour souligner le caractère ambitieux d'un tel programme dans le contexte budgétaire de l'ensemble des collectivités locales ?

Nous avons, lors du débat d'orientation budgétaire, présenté la politique de la ville comme une priorité. Nous aurons, le mois prochain, le débat sur le budget de la ville. Mais, d'ores et déjà, l'ambition du programme présenté par Martine AUBRY montre que cette priorité de la politique de la ville dans un contexte -je le rappelle- difficile sera une réalité en 1996.

Je veux aborder très rapidement trois types de problèmes qui ont été évoqués avant de laisser Martine AUBRY répondre à l'ensemble des questions qui ont été posées.

Des questions liées à la méthodologie d'abord et à l'évaluation, puisque Monsieur RICHIR a évoqué cette question. Tous les travaux sur l'évaluation que nous avons menés pendant le précédent mandat ont permis d'établir un bilan de la politique de la ville suivi pendant le précédent mandat pour tout ce qui touche à l'investissement. Cela n'était pas très difficile même si cela a montré l'ampleur de ce qui a été entrepris.

Par contre, nous nous sommes bien rendu compte -et vous l'avez évoqué vous-même, Monsieur RICHIR-, que lorsqu'il s'agit de choses plus qualitatives les critères d'évaluation sont beaucoup plus difficiles à trouver. Je pense que c'est un travail que nous pourrons poursuivre avec Martine AUBRY pendant ce mandat, mais les paramètres, partout, sont extrêmement difficiles à définir. Et la perception que l'on peut jauger à travers des sondages ou des enquêtes d'opinion de la population des quartiers ne permet pas toujours de cerner de près la réalité de l'effort ou de l'action engagée.

Deux mots sur le Plan JUPPE car j'ai du mal à ne pas réagir à ce que vous avez évoqué en ce qui concerne l'emploi et le logement social. Il faut que les Lillois sachent que, sur le logement social, les dispositions du budget 1996 -nous les acterons au Conseil de Communauté dans quelques jours- conduisent à une diminution de 20 % de la programmation du logement social sur la Communauté Urbaine de Lille.

Dans le même temps, si aujourd'hui on est riche et si on paie beaucoup d'impôts sur le revenu, on peut se faire offrir un appartement par l'Etat à la seule condition de le mettre en location. Ce sont les dispositions du dernier plan de relance par l'économie. C'est un choix, mais c'est le choix du Gouvernement de Monsieur JUPPE et il s'impose à tous ceux, aujourd'hui, qui aimeraient tant être logés en logement social.

Enfin, puisque vous évoquez le Conseil Général -on ne va pas avoir ici le débat sur le Conseil Général-, les services publics essentiels dans la démarche de la politique de la ville et l'avenir plus ponctuel du Pavillon Olivier.

Si vous voulez, Monsieur RICHIR, je pourrais vous faire une proposition. Puisqu'il s'agit du sort des femmes, puisqu'il s'agit de problèmes très sensibles, savez-vous -vous parlez de l'E.P.D.S.A.E.- qu'on va battre aujourd'hui le record de placements d'enfants maltraités dans le département du Nord en 1996 et qu'il y a de nombreux placements chaque semaine dans les différents quartiers de la ville pour des problèmes de maltraitance liés à des situations sociales d'exclusion qui sont terribles ?

J'ai une bonne idée concernant le Pavillon Olivier : on y mettrait une antenne du Planning Familial. Mais encore aurait-il fallu que le Conseil Général lui permette de survivre...

Monsieur le Maire - Merci.

M. DELGRANGE.

M. DELGRANGE - Vu ce que j'ai entendu dans la première intervention, Monsieur le Maire, je ne peux pas m'empêcher de prendre quelques secondes pour réagir.

Je voudrais juste faire un parallèle avec le très médiatique leader d'extrême droite soviétique qui, à propos de l'O.T.A.N., se propose tout bonnement, selon la presse, de bombarder les pays de l'ex-bloc de l'Est qui choisiraient de participer à l'O.T.A.N. Quand on connaît les accointances du leader de l'extrême droite national en France avec ce leader soviétique, on se doute bien des méthodes auxquelles leurs collègues locaux adhéreraient, méthodes qui, évidemment, entraînent un certain nombre de risques dont chacun connaît les conséquences dans d'autres villes dont ils animent les mairies.

C'est tout le contraire que le projet que vient de nous présenter Madame AUBRY nous propose. Il répond pour le moins à un idéal auquel devraient adhérer tous les élus républicains de notre pays, celui d'être soucieux de mettre au cœur de la ville tout citoyen, quel qu'il soit. Monsieur le Maire, c'est le projet que vous animez. Vous aurez compris mon désaccord et ma révolte face aux propos qu'ont pu tenir les individus qui se sont exprimés en premier lieu.

Monsieur le Maire - Merci.

Martine AUBRY.

Mme AUBRY - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais tout d'abord redire à Jacques RICHIR qu'effectivement, le plan de relance pour la ville aurait pu être plus important. Vous avez dit que c'est un problème de priorité par rapport à la situation des finances publiques.

Je voudrais rappeler que si la réforme fiscale dont on a parlé avait tout simplement appliqué le taux moyen européen, c'est-à-dire 20 %, aux 46 % des revenus du capital qui, en France, aujourd'hui, ne paient aucun impôt, contrairement à ce qui se passe à l'étranger, nous aurions 50 milliards de plus par an, ce qui aurait permis de mettre 20 milliards sur les logements sociaux et 30 milliards sur le plan Marshall pour la ville que l'on attendait.

Il y avait des possibilités de trouver de l'argent complémentaire sans porter préjudice aux entreprises ou aux actionnaires puisque c'est l'état actuel de la majorité des pays européens.

Pour revenir plus particulièrement sur les remarques que vous avez faites, je voudrais d'abord dire que je partage tout à fait votre point de vue disant que les dépenses de fonctionnement qui, cette année, sont plus importantes que par le passé parce que, encore une fois, le dernier mandat a surtout été un mandat d'investissement, ces dépenses de fonctionnement ne doivent pas être des subventions pour permettre de boucler un budget mais bien des subventions sur projets.

C'est la raison pour laquelle nous avons travaillé cette année avec les Présidents de Conseils de Quartiers pour qu'ils définissent des priorités dans chaque quartier et qu'on appelle à projets sur les associations ou les intervenants dans ces quartiers.

Je crois que nous devrons avancer encore plus avec le travail que nous faisons avec Michel FALISE pour avoir des contractualisations avec les associations, sur plusieurs années, avec des objectifs précis et avec un suivi et une évaluation qui soient précisés dans la contractualisation. On sait que c'est difficile parce que les budgets sont annuels, non seulement le budget de la Ville, mais aussi le budget de la Région et celui de l'Etat, mais c'est vers cela que nous souhaitons aller.

Je voudrais dire avec Jean-Raymond DEGREVE que c'est vrai que le mode de financement croisé rend tout cela très complexe. Quand un projet de 200 000 F nous arrive, nous sommes obligés de monter un dossier pour la Région et un dossier pour l'Etat. En général, ce n'est pas le même, il ne doit pas porter les mêmes formes. Ceci nous empêche de travailler sur le moyen terme avec des associations, et c'est tout à fait désagréable.

En ce qui concerne la concertation, je préparerai une note pour le Conseil Municipal pour préciser, comme nous l'avons fait en Commission, la façon dont a été préparé ce Contrat de Ville. Il y a eu, dans le plupart des quartiers, plus d'une dizaine de réunions. Je voudrais redire que ces réunions sont ouvertes à tous, c'est-à-dire que vous y êtes cordialement invités si vous souhaitez y assister. D'ailleurs, un certain nombre d'élus de la Majorité y participent et l'Opposition y est la bienvenue pour les quartiers qui l'intéressent, comme d'ailleurs les habitants, les institutions et les associations.

Vous avez regretté que la santé soit mineure dans les propositions. Il faut dire que nous ne traitons là que les actions spécifiques liées à la politique de la ville et non pas l'ensemble de la politique de la santé.

Vous avez dit par ailleurs, et je partage cet avis, que l'économique est encore trop peu important. Mais je pense que ce n'est pas obligatoirement par le Contrat de Ville que l'économique peut revenir dans ces quartiers. Je parle de l'économique sous son double aspect, c'est-à-dire à la fois l'implantation d'activités dans ces quartiers, des projets économiques de leurs habitants, mais aussi des emplois -là, je partage complètement votre point de vue- qui sont proposés à l'extérieur aux habitants de ces quartiers.

Il ne s'agit pas là de la nécessité de monter des projets avec des subventions. Il faut bien plutôt travailler avec les entreprises, comme nous le faisons d'ailleurs avec la fondation que je préside qui a maintenant 50 entreprises en son sein à Lille et qui, d'ores et déjà, a proposé des emplois aux jeunes des quartiers. Je pense au Club Méditerranée, à Décathlon, au travail fait actuellement avec la T.R.U. ou avec Transpole.

.../...

Mais je ne suis pas sûre que ce soit dans le cadre du Contrat de Ville que cette opération soit la meilleure possible car, encore une fois, les entreprises n'attendent pas des subventions mais bien plutôt d'avoir un environnement qui soit accueillant pour elles et une préparation des habitants de ces quartiers qui puissent remplir leurs emplois à l'intérieur du quartier.

Le travail que nous avons commencé avec de nombreuses entreprises lilloises fait qu'elles nous proposent à l'avance leur programme d'embauche pour que nous puissions voir si nous pouvons préparer un certain nombre d'habitants de ces quartiers à remplir ces postes. Je crois que c'est ce que vous souhaitez dire tout à l'heure et je le partage tout à fait.

Dernière remarque pour dire que la participation des parents, comme je l'ai dit tout à l'heure pour le soutien scolaire, est aussi très essentielle dans l'ensemble des actions. Nous voyons bien aujourd'hui avec la violence à l'école combien les enfants sont souvent isolés dans leurs attitudes et leurs comportements, et combien, au lieu de fermer l'école à l'extérieur, il est souhaitable de l'ouvrir, notamment aux relations avec les familles.

Enfin, je voudrais répondre à Jean-Raymond DEGREVE que je partage complètement son souci de dire que, dans le cadre du plan de relance pour la ville, les charges des villes sont de plus en plus importantes. Le Gouvernement a annoncé la création de 100 000 emplois-ville sur trois ans, c'est-à-dire environ 35 000 par an. Pendant le même temps, 300 000 Contrats Emploi Solidarité seront supprimés dans le budget 1996. On nous annonce 35 000 emplois complémentaires pour les villes qui seront financés à 55 % par l'Etat, alors qu'on nous en supprime 300 000 qui étaient financés à 85 % par l'Etat. C'est vrai que, là, le compte n'est pas bon et que, quand on annonce les 15 milliards, il faudrait déjà retirer les 6 milliards de la baisse des C.E.S.

Ceci dit, il y a un certain nombre de mesures du plan de relance, notamment pour le maintien sur place des commerçants et des artisans ou pour attirer des emplois, qui peuvent être intéressantes et que nous essaierons d'obtenir pour la ville de Lille.

Voilà, Monsieur le Maire, les quelques remarques que je voulais faire.

Monsieur le Maire - Je pense que tous ceux qui suivent les travaux de ce Conseil Municipal comprennent que nous venons de participer à un débat très important sur un dossier très bien préparé. C'est un projet de solidarité, de générosité, mais on est obligé de s'exprimer selon des concepts, si bien que cette discussion ne traduit peut-être pas exactement ce qui va se passer au niveau des quartiers, au niveau de la ville vis-à-vis des jeunes, vis-à-vis des moins jeunes, vis-à-vis de la solidarité. En fait, c'est de tout cela dont il est question dans ce Contrat de Ville.

Un immense travail a été fourni, il a très bien été exposé par Martine AUBRY. Vous allez maintenant voter. D'après ce que j'ai entendu des uns et des autres, il y a tout de même des convergences, et chacun comprend bien qu'on est là sur un travail capital qui s'élève au-dessus des contingences politiques locales. C'est le meilleur service que nous puissions rendre à ceux qui sont en difficulté, et en particulier à la jeunesse que d'adopter ce Contrat de Ville.

Que ceux qui approuvent ce projet le manifestent en levant la main : l'assemblée communale à l'exception du Front National.

Avis contraire : néant

Abstentions : le Front National.

.../...

Il est adopté à la grande majorité pour ne pas dire à l'unanimité.

Il est tout à fait remarquable que, quelques mois après les élections qui nous ont séparé très légitimement et très démocratiquement, on puisse, sur un sujet aussi important, se rassembler dans l'intérêt de Lille et des Lillois, et plus spécialement de ceux qui sont en difficulté.

Merci au Conseil Municipal.

**96/14 - Contrat de Ville - Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale - Convention avec le GEDAL - Avance sur la rémunération du GEDAL.**

Adopté.

**Chemise n° 5**

**JEUNESSE - ANIMATION**

**Rapporteur : Monsieur REUX,**  
Conseiller Municipal délégué

**96/6 - Avance sur subvention consentie au G.E.D.A.L. au titre de 1996.**

**Monsieur le Maire - M. LESERRE**, vous avez des observations à faire sur ce dossier.

**M. LESERRE** - Monsieur le Maire, chers collègues, concernant le Groupement d'Etudes et de Développement de l'Animation Lilloise, lors du Conseil Municipal du 20 novembre 1995, nous avions acté la nomination de Jean-Pascal REUX et de Patrick KANNER au Conseil d'Administration de l'Association G.E.D.A.L. Jacques RICHIR en profitait alors pour demander des éclaircissements sur les activités menées par cette Association. Nous attendons toujours. Dans toutes les Commissions auxquelles nous participons, les informations les plus contradictoires circulent sur le G.E.D.A.L., avec cependant, à chaque fois, un point commun : cette structure doit disparaître. Nous attendons toujours.

Cependant, et en attendant puisqu'il semble que, sur ce dossier, vous décidez de vous hâter lentement, permettez-moi de rappeler quelques règles simples.

Que vous ayez choisi l'opacité pour gérer cet instrument, puisque nous n'avons pas accès au Conseil d'Administration, cela vous regarde.

Que l'on soit passé peu à peu d'une délégation de service public à un démenagement de service public, cela vous regarde.

Que cette Association soit aujourd'hui quasiment en gestion de fait, puisque, pour ne prendre qu'un seul exemple, le Président, Monsieur ROUGERIE, est également Adjoint de cette Commune, cela est de votre responsabilité.

Mais à cette liste éclairante s'ajoute apparemment aujourd'hui la prise illégale d'intérêts puisque les élus qui président et qui siègent au sein du Conseil d'Administration du G.E.D.A.L. continuent de prendre position et de voter des subventions qu'ils s'accordent en fait à eux-même.

Je m'appuie pour dire cela sur plusieurs textes -c'est le Code des Communes (article L.221-35), le Code Pénal (article 432-12)-, et surtout sur une position de Monsieur HAESEBROECK lui-même à la Communauté Urbaine de Lille qui a préféré se retirer lors d'une Commission lorsqu'il s'est agi d'un vote pour une association le concernant.

..../...

Je veux bien ne pas faire oeuvre de salubrité éthique aujourd'hui mais, simplement, pour que vous puissiez sauver les apparences et au moins pour protéger mes collègues que sont Monsieur ROUGERIE, Monsieur KANNER et Monsieur REUX, si vous pouviez éviter de prendre part au vote concernant le G.E.D.A.L., ce serait déjà une belle avancée.

Merci.

Monsieur le Maire - Merci.

Vous soulevez là un problème important pour la gestion de tout ce personnel d'animation. Lorsque nous avons créé le G.E.D.A.L., nous n'avions pas trouvé d'autre solution que de constituer une association car c'était la seule façon de gérer avec une grande souplesse les animateurs, de gérer le social d'une ville comme Lille. La gestion de tout ce personnel foisonnant ne s'accommode pas facilement avec les règles de la comptabilité publique, vous le savez fort bien, et toutes les solutions et propositions qui ont été avancées n'ont pu régler ce problème.

Cela dit, c'est vrai que nous sommes dans une situation qui ne l'est pas encore mais qui risquerait d'être la gestion de fait: Ce n'est pas de l'opacité de notre part. On réfléchit à cela mais ce n'est pas facile de trouver un type de structure adapté . L'association est quand même la plus simple.

Comment peut-on gérer un ensemble comme celui-là sans y associer des Conseillers Municipaux et des Adjoints ? Avouez que ce n'est pas possible de lancer une politique d'animation à travers la ville en prenant des positions comme celle-là.

Mais c'est vrai qu'il y a un risque de gestion de fait. C'est une situation dont je me suis entretenu avec Martine AUBRY et Bernard ROMAN. Nous y réfléchissons et je demande à tout le Conseil Municipal et à vous-même de vous associer à cette réflexion pour que nous puissions trouver une structure capable de gérer dans les meilleures conditions ce domaine d'activités.

M. REUX

M. REUX - Je voudrais profiter de votre intervention pour souligner l'importance du travail effectué par le G.E.D.A.L. sur la Ville. Monsieur LESERRE disait qu'on ne parlait jamais du fond, en tout cas du travail mené par cet organisme dans les Commissions. C'est absolument faux. Depuis le début de ce mandat, il ne s'est pas tenu une seule Commission au cours de laquelle l'action du GEDAL n'a pas été mise en avant : on a pu énumérer tout le travail effectué pour les opérations été, pour l'animation des terrains de proximité sur la ville... Le G.E.D.A.L. a également un rôle éminent dans l'élaboration de la politique de la ville avec les Contrats de Ville. Et il y a beaucoup d'autres choses.

Effectivement, il y a des problèmes juridiques, mais il ne faut pas oublier le formidable travail effectué par le G.E.D.A.L.

Monsieur le Maire - Merci.

Notre réflexion doit être la suivante. Le G.E.D.A.L. a eu une telle renommée que, maintenant, il est sollicité pour tout, le paiement des animateurs, des activités, le paiement de telles ou telles choses qui sont indispensables pour assurer l'animation dans Lille. Mais c'est vrai qu'il devrait peut-être revenir à ses origines, c'est-à-dire servir uniquement pour la rétribution des animateurs. Il nous faut donc trouver une autre solution tout aussi souple. Nous y réfléchissons.

Vous voyez que nous n'avons aucune volonté d'opacité. Au contraire, c'est la plus grande clarté mais la difficulté réside dans le choix de la structure adaptée à ce type de gestion car ce ne sont pas les services de la mairie qui peuvent gérer ces activités.

Qui approuve ce rapport ? (l'ensemble du Conseil Municipal).

Les réponses que nous avons apportées semblent vous avoir donné satisfaction, je m'en réjouis.

96/17 - Avance sur subvention consentie à J.L.F. au titre de 1996.

96/68 - Fédération des Associations des Jeunes de Quartier - Avance sur subvention 1996.

Adoptés.

Chemise n° 8

POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : Monsieur ROUGERIE,  
Adjoint au Maire

96/24 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

96/25 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

96/26 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

96/27 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

96/28 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

96/29 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

96/30 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

96/31 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

96/32 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

96/33 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

96/34 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

96/35 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

96/36 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

96/37 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

96/38 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

96/39 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

96/40 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

96/41 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

Monsieur le Maire - Il n'y a pas d'observations mais Monsieur ROUGERIE a une déclaration à faire. Il va nous entretenir un peu de la Fourrière Municipale.

M. ROUGERIE - Une déclaration, c'est beaucoup dire, Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire - Vous l'avez demandé.

M. ROUGERIE - Absolument.

Je vous présente 18 dossiers de remboursement de la fourrière et je voulais profiter de l'occasion pour faire un bref bilan de la fourrière sur l'exercice précédent.

En 1995, on a mis en fourrière 7 436 véhicules, dont ceux de certains de nos collègues et de nos fonctionnaires. Tous ceux qui sont passés à la fourrière s'en souviennent... (rires). Ils s'en souviennent pour deux raisons.

D'abord, parce que c'est cher. Cela commence par un P.V. de classe 2 à 230 F, plus 450 F de frais d'enlèvement, plus 21 F par jour de garde, soit un minimum de 701 F. Je dois préciser que ces tarifs ne sont pas de notre compétence mais de celle de l'Etat. Ce n'est pas nous qui les fixons.

La deuxième raison pour laquelle on s'en souvient, c'est que notre fourrière est loin de tout. Pour s'y rendre, il faut prendre le métro, puis cheminer dans une longue rue. Il faudrait trouver mieux. Actuellement, on est à la recherche d'un autre lieu de façon à ce que ce soit plus commode pour aller rechercher son véhicule.

Sur ces 7 436 mises en fourrière, nous avons eu à traiter l'an dernier 232 réclamations, ce qui représente un petit 3 %. Chacune des réclamations fait l'objet d'une enquête de la Police Municipale. Quand j'ai découvert ces dossiers, j'ai été surpris de l'ampleur et de la précision de ces enquêtes où le Directeur de la Police Municipale, le Brigadier Chef chargé de la fourrière et le Brigadier Chef Principal chargé de la Police Municipale donnent des avis circonstanciés sur ces réclamations. Cela a débouché sur 58 remboursements pour 1995.

Les motifs de remboursement sont très variés. Je vous donne les principaux :

- par la suite,
- non apposition de la carte de grand invalide civil par son détenteur, carte qui est fournie
  - défaut de signalisation ou erreur dans le P.V. Il y a un petit problème qu'on va essayer de régler,
  - raisons de santé (grossesse, hospitalisation, etc...),
  - pannes imprévisibles,
  - et quelques cas divers qu'on ne peut pas classer dans des statistiques.

J'espère que, l'an prochain, il y aura moins de mises en fourrière non pas parce que la Police Municipale aura reçu des consignes de laxisme, mais parce que les usagers de la ville de Lille feront l'effort de mieux se garer. En effet, les stationnements qui donnent lieu à la mise en fourrière sont les stationnements gênants pour l'ensemble des usagers. Ce sont des voitures sur les trottoirs, sur les passages piétons, en coin de rue, devant des portes cochères, en voie de circulation, en double file...

Souvent, l'argumentation consiste à dire : "mon stationnement était certes gênant mais il n'empêchait pas le passage des véhicules ou des piétons". Je prends deux exemples.

Un passage piéton fait trois mètres de large. Si on prend un mètre sur ce passage, on gêne le flux normal et naturel des piétons tel qu'il est prévu.

Lorsqu'on prend dix centimètres sur une porte cochère, on gêne et on empêche parfois celui qui veut rentrer ou sortir de son propre garage.

Tous ces stationnements gênants handicapent beaucoup la circulation dans la ville, circulation à laquelle il faut veiller. La fourrière est la réponse ultime lorsque l'infraction constatée est gênante.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Vous annoncez une bonne nouvelle, à savoir que la fourrière sera moins éloignée du centre-ville. Au moins, les gens concernés pourront-ils récupérer leur voiture à pied beaucoup plus facilement.

Deuxièmement, vous nous avez exposé les motifs de remboursement.

Nous pouvons donc voter l'acte de remboursement aux propriétaires. J'imagine que vous êtes tous d'accord avec cette mesure de clémence pour un certain nombre de propriétaires. Très bien. Merci.

Adoptés.

.../...

Chemise n° 9

ENSEIGNEMENT - CAISSE DES ECOLES

Rapporteur : Madame CAPON.

Adjoint au Maire

96/42 - Ecoles publiques - Fournitures scolaires - Scolarité 1996/1997 - Appel d'offres.

96/43 - Classes d'environnement - Personnel enseignant - Indemnités - Application des nouveaux taux.

96/44 - Classes d'environnement - Visite des Inspecteurs de l'Education Nationale et Directeurs d'école  
- Prise en charge des frais de repas.

Adoptés.

Mme CAPON - Monsieur le Maire, je souhaite vous donner une brève information sur le dossier de l'aménagement du temps de vie de l'enfant.

Lille s'est portée candidate pour une expérience en ce domaine auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Nous avons appris par la presse que nous étions retenus avec d'autres villes en tant que site pilote. En attendant que le Gouvernement précise ses intentions, je réunis une commission extra municipale qui mène une réflexion sur l'élaboration du projet en coordination avec les partenaires de l'Education Nationale et associatifs périscolaires de la ville.

Si vous le souhaitez, Monsieur le Maire, je m'engage à tenir le Conseil Municipal informé des travaux de cette commission lors de nos prochaines réunions.

Monsieur le Maire - Merci beaucoup.

Mme BAERT.

Mme BAERT - L'aménagement des rythmes scolaires est une préoccupation forte de notre groupe. Une partie importante de notre projet Ecole Plus lui avait d'ailleurs été consacrée dans notre programme municipal de juin 1995.

Très brièvement, je voudrais également rappeler les enjeux de l'aménagement des rythmes scolaires.

En France, il existe un déséquilibre entre la répartition annuelle des jours de classe par rapport aux jours de congé : 316 demi-journées de classe pour 414 demi-journées de fermeture. Ce qui entraîne d'une part une charge des journées scolaires et rend inassimilable, pour une grande partie des élèves, une fraction plus ou moins importante de ce qui leur est demandé d'apprendre, et d'autre part un vide dans le contenu des jours de congé pour la plupart de ces enfants, avec toutes les conséquences que cela entraîne parfois en terme de mal-être dans nos banlieues.

A cela, plusieurs réponses en terme d'aménagement des rythmes scolaires ont émergé ici ou là en France. Nous devons nous orienter à Lille vers celui qui, véritablement, prend en compte le rythme chronobiologique de l'enfant, renforce l'égalité des chances entre les enfants et facilite l'intégration de l'enfant dans la société et la cité. C'est aussi celui qui permet à l'ensemble des jeunes d'accéder plus facilement aux activités sportives, aux activités culturelles, et développe plus complètement leurs dons et leurs aptitudes.

.../...

Il va sans dire qu'un projet d'une telle importance doit faire l'objet d'une information dense et détaillée expliquant les enjeux à nos concitoyens. Un large partenariat entre les services concernés de la Ville (enseignement, sport, culture, animation et jeunesse), les acteurs du terrain et les partenaires institutionnels doit donc se mettre en place pour que ce projet soit solide, adapté et qu'il s'implante durablement.

A Lille, que se passe-t-il aujourd'hui ? Une commission extra municipale, composée principalement des membres du Comité de la Caisse des Ecoles, s'attache -je cite- "à fabriquer un produit qui puisse s'adapter à un groupe scolaire du croissant Sud de Lille, si possible dans la zone du Collège Louise Michel". Ce produit, comme vous l'appelez, est donc d'abord réalisé par une Commission et sera ensuite proposé aux enseignants d'une école désignée volontaire.

Pourquoi prendre tout cela à l'envers ? Une large et complète information en direction des Lillois n'a pas précédé un tel projet et nous le regrettons. Car cette information aurait ensuite suscité un volontariat des écoles lilloises parce que les Directeurs et les enseignants des écoles, conscients des déséquilibres actuels, auraient senti d'une part une forte volonté municipale pour appuyer ce projet, et d'autre part la volonté exprimée des parents.

Faut-il rappeler que dans le programme 1995-2001 de l'actuelle Majorité municipale rien ne figure sur l'aménagement des rythmes scolaires ?

Nous sommes heureux de constater que certaines idées du nouveau Gouvernement sont appréciées par l'équipe municipale en place puisque Lille s'est portée volontaire comme site pilote d'aménagement des rythmes scolaires fin décembre dernier, et je vous en félicite. J'ose d'ailleurs espérer que ce n'est pas pour une question de mode mais parce que vous avez compris toute l'importance et toutes les conséquences bénéfiques qu'un tel projet peut entraîner.

Alors, si nous voulons construire un projet fort et adapté transformant ce "projet kit" et dès le départ, informons et associons aussi, et je dirai même surtout, les partenaires qui, demain, le feront vivre.

Merci.

Monsieur le Maire - Madame, vous évoquez là une chose très importante. Je pense qu'il serait d'abord souhaitable que le Gouvernement harmonise ses violons, car nous avons d'un côté le projet du Ministre de l'Education Nationale et de l'autre le projet du Ministre de la Jeunesse et des Sports.

Dimanche, je regardais "Zone interdite" à la télévision. J'ai entendu le Ministre de la Jeunesse et des Sports présenter son projet. Le Journaliste lui a fait remarquer que le Ministre de l'Education Nationale avait un projet reposant sur quatre jours, tandis que le sien reposait sur cinq jours. Le Ministre a répondu : "Oui, mais il n'y a pas de difficulté. Ce sont deux projets différents, on verra à l'expérience".

Je crois au contraire que cela va être particulièrement gênant et qu'il faut absolument trouver une harmonisation avant que les collectivités ne s'engagent vraiment. Le projet de quatre jours pourrait plutôt être appliqué dans des villes de la région parisienne. Je n'entre pas dans le détail mais, en tout cas, il y a cette dualité.

Deuxièmement, cela va coûter cher aux collectivités locales. Vous dites qu'il faut s'adresser à tout le monde mais la Ville est dans l'impossibilité de créer un site de cette nature dans toutes ses écoles 2 000F par élève, alors que l'Etat donne 500 F ! Faites les comptes ! Voilà le coût.

.../...

Nous, nous sommes favorables à ce qu'on expérimente ce projet avant de s'adresser à tous les Lillois, car une généralisation réclame un effort beaucoup plus important de l'Etat. D'ailleurs, ce n'est pas ce que l'Etat a souhaité, il en est au stade des expérimentations. Et c'est à vous de savoir quelle école sera la mieux placée pour cette expérience.

Mme HENAUT.

Mme HENAUT - Comme vous, Monsieur le Maire, nous avons des doutes sur les moyens que l'Etat consacre à cette expérience qui nous semble être un rideau de fumée derrière lequel il se désengage.

Nous avons aussi dans l'immédiat des inquiétudes quant à la qualification et au statut des enseignants ou intervenants de l'après-midi. Nous craignons même, d'autant que cela se pratique dans certains pays de la Communauté Européenne, une généralisation de cette expérience qui, sans moyens réels, réduirait de fait l'école publique au minimum en abandonnant des activités rebaptisées "pér" ou "parascolaires" un peu à n'importe qui.

Monsieur le Maire - Merci.

Par conséquent, j'imagine que tout le monde est d'accord sur l'idée d'une expérimentation. Continuez votre travail au niveau de la Commission vous nous en direz davantage la prochaine fois Madame CAPON.

Chemise n° 12

ACTION CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur BROCHEN,  
Conseiller Municipal délégué

96/57 - Aéronef - Avance sur subvention.

Monsieur le Maire - M. BROCHEN, vous avez le dossier "Aéronef - Avance sur subvention". Qui veut s'exprimer sur ce sujet ?

M. LESERRE

M. LESERRE - Vous savez que, depuis sa création en 1989, l'Aéronef s'est toujours défini comme un lieu sans gravité. Déjà quand il était situé rue Colson, quelques difficultés de trésorerie s'étaient ajoutées aux problèmes de voisinage. Mais l'aventure était belle et même superbe. Jean-Pascal REUX et son équipe se battaient pour que la nécessité d'une telle salle soit enfin reconnue à Lille.

C'est un combat qu'il a gagné puisque c'est sans compter que la Ville installe un nouvel Aéronef dans le site d'Euralille en créant une salle facilement modulable -je n'insiste pas sur l'aspect facile puisqu'on sait maintenant que ce n'est pas si facile que cela-, en faisant passer la jauge de 600 à 2 000 places et en ajoutant une cafétéria ainsi qu'un lieu d'exposition.

Je dis "sans compter" car, dès l'inauguration, des élus et des personnalités apparemment très au courant du dossier n'avaient de cesse de répéter : "c'est beau, c'est très beau... Je ne sais pas où on va chercher l'argent pour le faire fonctionner mais c'est beau..." Ce qui m'a un peu inquiété, vous vous en rendez bien compte.

Aujourd'hui, 12 février 1996, Jean-Louis BROCHEN nous demande lui-même -je cite- : "d'éviter à l'Aéronef de se trouver dans des difficultés graves de trésorerie..." Il prouve ainsi qu'on a beau vouloir recréer un lieu sans gravité, on échappe difficilement aux dures lois de la pesanteur financière.

.../...

J'aimerais aussi être sans gravité mais, au-delà des turbulences financières, deux réflexions s'imposent réellement.

La première concerne les choix budgétaires en matière culturelle que la Ville de Lille va devoir faire. Car d'équipement onéreux en équipement onéreux, de crise de trésorerie en crise de trésorerie, et faut-il rappeler que le Musée des Beaux-Arts ne fonctionne toujours pas ? -on pourrait presque croire que c'est une chance dans le contexte actuel-, il faudra bien que la Ville de Lille élabore, affiche une politique réalisable en signalant sur quels secteurs et quels quartiers elle entend faire des coupes claires dans un budget déjà largement "plombé" -vous me passerez l'expression-.

Quand on sait le sous-équipement culturel de la plupart des quartiers et l'attente de plus en plus forte des acteurs culturels pour de véritables lieux de création, de répétition, de diffusion, l'on sent bien que le véritable défi qui s'impose à nous et à vous, Monsieur le Maire, c'est de créer un véritable aménagement culturel équilibré du territoire communal et communautaire.

La deuxième réflexion découle directement de la première car s'il s'agit, pour les membres d'une Commission et pour les élus de cette Ville, de se contenter de voter des avances, des acomptes et des avenants, il est évident que nous manquons totalement de vision globale de ce que nous désirons construire pour cette ville. Cela est dommageable non seulement pour ceux qui croient en une action politique élaborée en amont, mais aussi et surtout pour les acteurs culturels qui passent une grande partie de leur temps à s'interroger sur leur survie. Je ne doute pas que vous trouverez des coupables faciles : l'Etat sans doute, le Département peut-être, mais plus personne n'est dupe.

Il ne s'agit donc en aucune manière de mettre en cause le professionnalisme, la volonté de réussite et le dévouement de l'équipe de l'Aéronef. Il ne s'agit pas plus de remettre en cause cet outil culturel dont je suis moi-même un fidèle passager. Il s'agit en fait, bien au-delà de l'Aéronef, de prouver que l'absence de gravité ne doit pas empêcher l'exigence de clarté et la nécessité d'objectifs clairement définis. Bref, un véritable dessin culturel pour notre ville et notre Métropole.

Monsieur le Maire - Vous mélangez les choses en généralisant sur toute la ville, alors que nous parlons actuellement de l'Aéronef. C'est vrai, c'est sans doute l'opération d'avant-garde culturelle la plus importante qu'il y ait eu sur Lille depuis quelques années. Tout le monde le dit, vous également, et la presse fait des articles extraordinaires sur la structure et sur son animateur.

Mais je donne un avertissement, à savoir que même les plus beaux projets culturels devront rentrer dans une épure financière. Sinon, la Ville ne pourra pas suivre. Nous aurons le budget de cette opération dans quelque temps et il nous faudra trouver des solutions en harmonie avec l'équilibre financier. Chacun doit le comprendre.

C'est un magnifique projet qui a fait une belle envolée mais j'ai l'impression qu'il faudra le ramener un peu sur terre tout en essayant de préserver ce qu'il a d'original. Je ne sais pas comment on doit procéder mais c'est absolument indispensable et je pense que chacun en est conscient.

Adopté.

Chemise n° 13

URBANISME

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,  
Adjoint au Maire

96/58 - Ravalement de façades - Subventions.

.../...

**Vous me permettrez, Monsieur le Maire, avant de laisser la parole sur le dossier relatif à l'Aéronef -là, ce sont les locaux, ce n'est plus la structure elle-même- de dire un petit mot sur le dossier "Ravalement de façades".**

**Monsieur le Maire, nous passons, à chaque Conseil Municipal, un rapport qui décide l'octroi d'un certain nombre de subventions pour nos concitoyens qui veulent ravailler leurs façades, conformément d'ailleurs à l'arrêté municipal que vous prenez sur un certain nombre de rues, voire de secteurs de cette ville. C'est normalement une obligation légale de ravailler sa façade tous les dix ans.**

**Nous avons voulu, à côté de cette obligation et de cette contrainte, prévoir un certain nombre d'avantages :**

- une subvention municipale,
- l'exonération des droits de voirie pour les travaux qui sont réalisés,
- et une aide de conseil éventuelle, qui est réalisée en particulier par les architectes de la ville, pour les pétitionnaires de façon que leur projet soit le meilleur possible.

**C'est une politique qui marche particulièrement bien.**

**Je veux très rapidement, Monsieur le Maire, sachant le temps qui est compté à cette heure, donner quelques éléments.**

**Nous l'avons démarrée à la fin de l'année 1991 et en 1992. Sachez qu'à ce titre, je mets de côté les dossiers spécifiques qui sont plus consommateurs, donc je n'intègre évidemment pas les bâtiments publics ou parapublics qui font l'objet de décisions particulières. Il s'agit là de dossiers de particuliers.**

**En 1992, 118 dossiers ont été subventionnés,  
en 1993 : 228  
en 1994 : 333  
en 1995 : 261.**

**Sur les quatre années que j'évoque, ce sont près de 1 000 dossiers qui ont reçu une subvention municipale. J'ajoute d'ailleurs, pour m'en tenir à l'année 1995, qu'un total de subventions d'environ 1 250 000 F a été accordé et que cela a permis, puisque, bien entendu, nous ne payons notre subvention que sur la base de devis d'abord et de factures ensuite, un montant de travaux de 16 215 000 F.**

**On voit donc à travers cette politique que c'est une contribution significative que nous avons apportée à l'activité du bâtiment durant toute cette période. J'ajoute d'ailleurs que la contribution essentielle que tous ces dossiers apportent, c'est bien entendu l'amélioration de la qualité urbaine dans notre ville. A ce niveau, je veux simplement évoquer, au-delà des chantiers de constructions neuves, par exemple la transformation radicale du Boulevard de la Liberté durant ces dernières années. A une certaine époque, on a pu compter, sur l'ensemble de ce boulevard, -je crois que c'était en 1994- près de 30 chantiers de ravalement de façades.**

**Voilà très simplement ce que je voulais évoquer sur un dossier qui passe régulièrement. Je pense, puisque nous avons d'ores et déjà le bilan 1995, qu'il fallait en dire un mot.**

**.../...**

Je comptais également dire un mot, Monsieur le Maire, sur l'acquisition des locaux de l'Aéronef, mais comme certains collègues sont inscrits dans le débat, je vais les laisser s'exprimer d'abord.

Monsieur le Maire - On dit que la Ville s'embellit, les ravalements de façades font partie de cette politique. C'est vrai, vous avez bien raison de le souligner. Mais on a eu beaucoup de mal à amorcer ce mouvement. Je me souviens des Conseils Municipaux où on prenait des décisions, qui n'étaient pas appliquées. Maintenant, les propriétaires les appliquent spontanément dans l'ensemble de la ville. C'est très bien.

Adopté.

M. BERNARD, vous souhaitez intervenir.

#### ACTON FONCIERE

96/59 - EURALILLE - Acquisition par la Ville de Lille des locaux de l'Aéronef.

M. BERNARD - Je souhaite effectivement intervenir sur l'acquisition des locaux de l'Aéronef. Le dossier a été quelque peu éclairci par notre collègue LESERRE, mais je voulais que vous dissipiez le flou forcément artistique sur ce projet de cession.

On nous dit que certaines annulations de spectacles ont été motivées pour limiter au maximum le déficit cumulé de cette structure. Je m'interroge sur le fait que d'autres structures comme le Zénith, même si l'Aéronef est un lieu unique, font des profits.

Je m'interroge sur les motivations réelles de cette délibération.

Merci.

Monsieur le Maire - M. SINAGRA.

M. SINAGRA - Monsieur le Maire, en date du 19 décembre 1994, lors d'un Conseil Municipal, il a été constaté que, pour des raisons réglementaires et fiscales, la S.E.M. Euralille ne pouvait participer au financement de cinq grands équipements sportifs et socio-éducatifs dans les quartiers de la ville pour un montant de 15,4 MF, comme cela était prévu à l'origine. En compensation, Euralille devait assurer la part de financement de l'Aéronef incombant originellement à la ville et remettre gratuitement à la Ville l'équipement une fois terminé.

Mais une des nombreuses lignes du budget primitif 1995 portait sur la mise en place d'un fonds de concours de 6 MF pour la salle de l'Aéronef. Ce budget a été adopté sans nos voix. Mais nous avons approuvé en date du 10 avril 1995 les modalités de versement de ces 6 MF. Ce soir, nous resterons cohérents avec notre position du 10 avril 1995, position majeure mais lucide, Monsieur le Maire.

Délibération après délibération, Euralille pèse de plus en plus sur les finances de la ville et sur celles de la C.U.D.L. Ne nous cachons pas les réalités. Mais il est des jours où j'aimerais que certains dirigeants non élus d'Euralille aient plus d'humilité, ce qui ne signifie pas moins d'ambition, je veux dire d'ambition pour Euralille.

Je vous remercie.

.../...

**Monsieur le Maire - M. SINAGRA**, je n'ai jamais rien compris à votre discours, mais je veux encore y répondre. Vous exagérez... Vous voyez la situation économique -vous en entendez parlez à la télévision et à la radio-, avec ce Gouvernement qui n'arrive pas à capter la confiance des Français, un Président de la République avec quel indice de popularité, un Premier Ministre dont on entend dire couramment que, jamais, on n'a vu un Gouvernement pareil ! Vous l'entendez aussi ! Ce n'est pas être partisan que de dire cela, c'est le sentiment actuel des Français qui se demandent ce qui se passe.

Tout n'est pas de la faute du Gouvernement. C'est moi qui le dis. Il faut tenir compte d'un ensemble économique épouvantable. Aussi les commerçants lillois me disent : "moi qui voyais dix clients, je n'en vois plus que cinq". Je lis les journaux où on écrit : "Pour les Français, la consommation, c'est terminé". Cela va tellement loin qu'il y a beaucoup moins de monde au théâtre, qu'on achète moins de voitures, etc. Je pourrais aller plus loin. Il y a une crise de la consommation qui est générale en France.

Pensez-vous que je possède un don magique, vous et quelques-uns ici, pour qu'Euralille, au milieu de désastre général soit une réalisation sans aucune difficulté ? N'exagérons pas !

Distinguons du reste, les propriétaires qui ont des bureaux à vendre dans Euralille. Les bureaux du Crédit Lyonnais, des douze banques dont l'U.A.P., qui sont rassemblés pour la Banque Europe, ce n'est pas moi qui les vends, c'est eux.

C'est vrai que ce marché est difficile actuellement, mais je dois dire que je ne comprends pas toujours leur stratégie de vente. Sur Paris le prix des bureaux a baissé de 30 % -vous le savez fort bien- et on pense que, maintenant, l'immobilier est en train de remonter. Sur Lille, il ont voulu maintenir les bureaux au prix initial, si bien qu'ils finissent par être plus chers que ceux de Paris. Cela est déraisonnable. Au contraire, l'attrait initial, c'était de vendre à un prix inférieur à Paris, à Bruxelles et à Londres.

Là, je pense que la stratégie est à revoir. Nous en avons discuté avec eux, ils en conviennent. Rassurez-vous. Vous en convenez vous-même que ces bureaux finiront par se remplir.

Voilà pour les bureaux.

En ce qui concerne le centre commercial, c'est une réussite. Vous y allez ? Je l'espère... En tout cas, il y en a qui le fréquentent ici.

Pour la grande surface cela n'a pas été facile au début, mais actuellement la situation s'améliore.

Euralille dans tout cela ? Euralille ne vit qu'avec la vente des terrains et, par conséquent, des baux à construire. Quelqu'un se présente : vous voulez un terrain ? Très bien. Il faut qu'on se mette d'accord sur ce qu'on va y réaliser : la Tour du Crédit Lyonnais ? La tour Europe ? On impose des contraintes. L'investisseur prend le terrain mais il est obligé de réaliser suivant les normes fixées par l'urbanisme.

On a vendu la grande majorité des terrains. Vous le savez bien puisque vous étiez avec moi au Conseil d'Administration d'Euralille. Vous êtes donc très bien renseigné. C'est pourquoi vous faites profiter de tout ce que vous savez. Très bien.

Depuis un peu plus de six mois, on ne vend plus de terrains. La crise de la consommation qui empêche les gens d'acheter, qui les amène à se serrer la ceinture, fait qu'ils se disent : on attendra plus tard. J'espère qu'avec la relance, on les reverra.

.../...

Voilà pourquoi la Communauté Urbaine a fait un portage. elle s'est dit : ils ne vendent pas les terrains maintenant mais ils les vendront demain. Par conséquent, on va leur prêter un peu d'argent que nous récupérerons dès que les terrains seront vendus.

Euralille a permis de réaliser des locaux exceptionnels. C'est par exemple celui dont nous avons parlé : l'Aéronef. C'est aussi ceux de l'Ecole de Commerce et bien d'autres locaux comme l'Espace Croisé. Les mettre à la disposition de la Ville ou de l'Université, ce n'est pas possible. Euralille n'a pas fait les bénéfices qui lui permettent de mettre gratuitement à disposition ces beaux locaux.

C'est dans ces conditions parfaitement claires que ceux qui les achètent ont fait un montage. Le montage de l'Aéronef est un peu juste. Si le Ministère de la culture voulait bien nous aider... Il ne l'a pas fait mais Madame AUBRY va rencontrer le Ministre à ce sujet.

Vous voyez, soyez raisonnable avec Euralille. Vous en êtes un Administrateur distingué, honorez au moins la grande cause que vous représentez.

M. SINAGRA - Cela ne m'empêche pas de le dire...

Monsieur le Maire - Cela ne vous empêche pas de nous titiller. C'est la démocratie, c'est votre rôle.

M. SINAGRA - A ma place, vous feriez au moins pareil.

Monsieur le Maire - Vous permettrez que ceux que vous titillez, que vous chatouillez, s'expriment de temps en temps.

M. SINAGRA - Absolument.

Monsieur le Maire - Ils le font gentiment, cela donne une explication à tout le monde. C'est parfait.

M. CACHEUX.

M. CACHEUX - Monsieur le Maire, je partage complètement ce que vous venez de dire. Il m'arrive parfois de dire sur un dossier que je connais bien, Euralille, que ce qui est étonnant, ce n'est pas que cela connaisse quelques problèmes aujourd'hui, c'est que cela a pu connaître le développement que cela a connu dans le contexte du marché immobilier calamiteux que l'on connaît depuis quelques années.

Je signale en particulier que deux antennes régionales de grands groupes immobiliers importants en France -je ne veux pas les citer- ferment leurs délégations régionales à Lille, ce qui montre bien la crise immobilière. Ce n'est pas à Monsieur SINAGRA qui connaît parfaitement ces questions que je vais apprendre à quel point la crise immobilière est profonde. Je ne parle pas, disant cela, de l'état dans lequel se trouvent un certain nombre de banques. On aurait tort de croire que seul le Crédit Lyonnais est concerné par ce type de problèmes.

Mais, sachant toute la connaissance qu'a Monsieur SINAGRA des dossiers qu'il traite, je veux quand même lui dire que, dans le cas précis, à partir de ce dossier, faire le procès d'Euralille pour dire que cela coûte cher n'est pas très bienvenu. Certes, la Ville paie 6 265 000 F, Monsieur SINAGRA, mais Euralille met 16 700 000 F. Dans le cas précis, si je fais la différence entre ce que met Euralille et ce que met la ville, c'est un bonus de 10 435 000 F.

.../...

Il est vrai que les 16 700 000 F d'Euralille correspondent à la contrepartie sur l'Aéronef d'un certain nombre de projets qui avaient été faits dans les quartiers. Mais cet engagement a été tenu, plus dans l'aspect Aéronef que dans l'aspect quartiers tenu compte des problèmes réglementaires.

Il est vrai que notre conseil Municipal du 14 avril 1995 l'avait acté à ce niveau et que nous sommes parfaitement en règle par rapport à cela.

J'ajoute d'ailleurs, Monsieur le Maire, que lorsqu'on avait évoqué une remise totalement gratuite, nous n'invoquions qu'un bâtiment brut, alors que ce qui a été remis par Euralille, même s'il reste un certain nombre d'aménagements à réaliser, est très au-delà d'un bâtiment brut. Vraiment, nous sommes très près de l'orientation initiale, au moins pour ce dossier.

J'ajoute que la récupération de la T.V.A. est une procédure tout à fait classique.

Voilà ce que je souhaitais ajouter sur ce dossier. Je rappelle d'ailleurs que la délibération du 10 avril 1995 avait été adoptée à l'unanimité, mais il est vrai que, dans les adoptions à l'unanimité, on ne compte pas les abstentions.

Adopté à la majorité, le Front National votant contre.

96/60 - Immeuble sis à Lille, 82 Quai de l'Ouest, 5 cité Henninot - Achat par la Ville de Lille.

96/61 - Immeuble sis à Lille, 21 ter rue Porret - Vente de gré à gré par la Ville de Lille.

96/62 - Immeuble sis à Lille, 36, rue de l'Alma - Achat par la ville de Lille à Monsieur DANEL.

96/63 - Vente par la Ville de Lille de deux immeubles sis à Lille, 29 rue d'Arras, 3 et 4 cour Planque.

Adoptés.

Monsieur le Maire - M. CACHEUX, vous terminez ainsi la séance du Conseil Municipal.

(séance levée à 20 h 40).